



La pensée et l'avenir du mouvement féministe au Sénégal

Fatou Faye et Marie N'guettia (edit.)

SOMMAIRE

I	INTRODUCTION	3
II	PREFACE : MARIE ANGE LIQUE SAVANE	9
III	HISTORIQUE ET EVOLUTION DU STATUT DE LA FEMME AU SENEGAL	
	ROSALIE DIOP : Dynamique sociohistorique de la réflexivité féministe et/ou des rapports sociaux de sexe au Sénégal de 1980 à nos jours	17
	ZEYNAB KANE : Evolution du statut juridique de la femme sénégalaise	27
IV	LES OBSTACLES	
	AMINATA SIDIBE : L'éducation au féminisme	37
	YAYE FAGUEYE FALL : La gestion de l'hygiène menstruelle de la fille et de la femme, un aspect oublié des droits de la femme !	45
	AMY SAKHO : Halte aux avortements à risque !	54
	AMINATA MBENGUE : Les violences sexuelles et la santé mentale des femmes sénégalaises	61
	MARIETOU BALDE : Les balbutiements d'une pensée féministe dans le monde rural	68
V	LA PRISE DE CONSCIENCE DE LA NOUVELLE GENERATION	
	ADJA SAMIR SECK : Moi, féministe !	73
	NDEYE NOGAYE BABEL SOW : Femme activiste, un combat dans un autre	78
	AIDA NIANG : La relève Trans-générationnelle dans le mouvement féministe : obstacles et défis	85
	MARAME DIAGNE : Le féminisme à l'épreuve du capitalisme	90
	NDEYE DOME THIOUF : L'avènement du féminisme dans le domaine journalistique	95
VI	EXEMPLES D'ASSOCIATIONS	
	PENDA SECK DIOUF / CLVF : Les violences basées sur le genre – impacts et défis	105
	NDEYE BOUGOUMA DIOP / AEEMS : L'islam et le féminisme: (AEEMS) l'expérience de l'Association des élèves et étudiants musulmans du Sénégal	111

I INTRODUCTION

Conscient de la condition sine qua non qu'est l'égalité de genre pour l'existence d'un Etat de droit digne de ce nom, le mouvement féministe au Sénégal mesurant à sa juste valeur ses responsabilités présentes et futures continue de lutter contre les discriminations (sociales, culturelles, économiques, politiques, professionnelles...) et les violences dont les femmes sont victimes quel que soit le contexte. Le principal objectif de cette lutte représente l'égalité de droit entre les femmes et les hommes, telle que ratifiée dans les conventions internationales, par les Etats, pour une meilleure justice sociale et une société avec plus d'humanité.

La Rosa Luxemburg Stiftung (RLS) à travers les principes de justice, de démocratie participative et d'égalité de genre reste ouverte aux idées d'une société égalitaire dans laquelle les femmes en tant qu'actrices de développement sur tous les plans s'associent activement (recherches, associations, plateformes, activistes...) et par leur propre initiative à dégager des stratégies alternatives pour l'évolution de leur statut dans la société.

A travers sa composante féminisme, la RLS vise à valoriser le fruit du combat mené par de valeureuses femmes depuis les indépendances, combat pour l'égalité de genre dans tous les secteurs d'activités au Sénégal et par ricochet en Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi elle a jugé opportun de donner à certaines femmes l'occasion de s'exprimer sur de nouvelles perspectives à travers leurs propres visions du féminisme selon une approche extensive.

Depuis son indépendance, le Sénégal est témoin d'inégalités de genre en défaveur des femmes. La légalisation et la codification de ces inégalités (code de la famille, droit du travail...) sont les principaux problèmes auxquels se heurtent les femmes pour réhabiliter leur

statut au sein d'une société où la religion et la culture maintiennent le système social patriarcal aussi bien dans l'espace public (les instances de décisions politiques, administratives...) ...que celui privé (familles, mariages...).

Depuis les années 1980, les femmes à travers des organisations communautaires de base et des productions artistiques et intellectuelles mais également tant d'autres moyens luttent pour la reconnaissance et la réhabilitation des droits des femmes dans la législation sénégalaise pour l'harmoniser avec les instruments internationaux ratifiés par le Sénégal afin d'instaurer l'égalité des sexes dans tous les domaines.

Certes, des efforts sont notés mais avec une évolution en dents de scie caractérisée soit par l'absence de sanctions en cas de violation ou de remise en cause des acquis (en matière de protection des droits des femmes), soit par la non effectivité des droits visant la protection des femmes.

Le déclic s'est opéré avec la création des premières associations de femmes (vers les années 80). L'objectif de ces dernières était d'abord de faire valoir la place de la femme dans les sphères publiques (politiques et professionnelles) et ensuite d'inciter les décideurs à réformer certaines lois qui sans équivoque portaient préjudice à l'évolution sociale et professionnelle de la femme. À la même époque, les femmes avaient commencé à intégrer les cercles de métier traditionnellement réservés à la gent masculine et parfois sans aucune protection liée à leur condition de femme (grossesse, allaitement, menstrues...). Toutes les considérations étaient axées sur des préjugés basés sur l'incapacité physique et intellectuelle des femmes. Une situation indigne d'un État de droit. C'est pour dénoncer et combattre ces inégalités et injustices que des pionnières se sont mobilisées pour une meilleure revalorisation du statut de la femme au sein de la société sénégalaise. Leur lutte avait permis

d'engranger des acquis notoires dans plusieurs domaines. Ces acquis non négligeables d'alors ont, au fil des décennies, généré d'autres avancées significatives comme les réformes du code de la famille, l'accès des femmes aux corps militaires, la loi sur la parité, l'accès de plus de femmes aux études supérieures, accès des femmes à la terre...

Mais il semble que la jeune génération peine à prendre le flambeau avec brio pour maintenir le combat de l'égalité des sexes à travers le féminisme. Depuis plus de trente ans, ce sont les mêmes femmes qui portent le combat et prennent les coups. Elles sont invitées sur les plateaux télé, à la radio, écrivent des livres, répondent aux interviews etc.... Et les jeunes ? Notre impression est qu'elles se révèlent incapable ou hésitent à prendre le flambeau allumé et si vaillamment entretenu par les pionnières. Rares sont de nos jours, les jeunes femmes qui osent s'affirmer féministes par peur d'être apostrophées, stigmatisées, marginalisés par une société conservatrice dont les habitudes coutumières ne laissent place à aucune interrogation ou réponse allant dans le sens de pallier les manquements sociaux, juridiques, institutionnels relatifs à la protection des femmes. Chaque lutte sociale a besoin de se régénérer, de faire sa mue, de faire une transition trans- générationnelle mais aussi d'évoluer à travers de nouvelles personnalités (afin de ne pas personnaliser le plaidoyer et la lutte). Mais cela ne doit pas provoquer une césure définitive mais plus favoriser une solidarité générationnelle car a-t-on l'habitude de dire en AFRIQUE « les vieilles marmites préparent les bons plats ». La cause féminine mérite la coordination de tous les efforts, sans exclusion. Aussi, les jeunes ont-elles besoin des conseils et de l'expérience des pionnières qui ont autant donné de leur temps, de leur réflexion intellectuelle et de leur énergie.

Parce que toute société est évolutive, la nôtre qui est encadrée par un État de droit ne pourra laisser en rade l'idéologie féministe qui n'est

pas seulement la cause des femmes mais celle de toute l'humanité car le féminisme peut se résumer au fait de défendre la dignité humaine à travers la femme où qu'elle puisse se trouver, quel que soit son rang social, son niveau intellectuel ou encore son appartenance ethnique ou religieuse, sa localisation géographique...

C'est aussi à travers une approche holistique que le féminisme peut être interprété de manière efficace. C'est pourquoi cet ouvrage a principalement ciblé des femmes qui se meuvent dans divers secteurs de la vie socioprofessionnelle, quel que soit le métier, pour apporter leur pierre de touche selon une perspective évolutive du féminisme au Sénégal. Cet ouvrage ne cherche pas à faire le tour de la question féministe au Sénégal, mais cherche juste à accompagner ce long processus, dynamique et engagé, de construction des valeurs protectrices du statut de la femme sous nos cieux et même ailleurs. Dans ce processus irréversible et ce mouvement impétueux qui charrient plusieurs problématiques liées à la condition féminine et au respect de ses droits il y'a certains thèmes dont la polygamie qui restent encore un tabou que les femmes peinent à aborder avec aisance. Les avis sont partagés mais les analyses ne se font qu'à huis clos sans doute par peur d'être indexé par la société.

Nous saluons le courage de toutes ces femmes battantes (participantes) qui ont accepté de participer à la production de cet ouvrage. Malgré les difficultés et les risques, elles ont tenu à partager leurs convictions, difficultés, chagrins mais aussi leurs succès. A travers leur voix nous entendons celles de bien d'autres femmes engagées qui retentissent dans les médias, dans la rue, dans les milieux professionnels, dans les ménages...

La RLS remercie toutes les personnes qui de prêt ou de loin ont participé à la conception de cet important ouvrage dans lequel reten-

tissent les voix de vaillantes femmes sénégalaises qui croient en un avenir plus radieux pour la condition de la femme au Sénégal.

Mention toute particulière au Dr Armin OSMANOVIC sans le concours duquel cet ouvrage n'allait sans doute pas voir le jour.

Fatou Faye

Juriste, Chargée de Programme
Rosa Luxemburg Stiftung

féminisme

II PREFACE

La parole aux femmes, c'est le déclic d'une révolution silencieuse qui a pris le temps de mûrir pour enfin s'exprimer. Ce livre est un cri qui sort des tripes de femmes qui, par un murmure puis une expression hésitante, ont, depuis les années 1980, essayé de dire leurs souffrances, leurs frustrations, leur indignation, leur refus de cautionner les injustices que leur genre subissait du fait de leur « sexe féminin ».

C'est un ouvrage qui, par la diversité et le contenu des contributions, est un véritable « pot-pourri », des idées, des personnalités, des mouvements et des thèmes qui agitent l'opinion publique aujourd'hui et les femmes en particulier.

Ce temps est caractérisé par « l'insoutenable insouciance des médias » à travers les débats surréalistes des hommes, les articles lamentables concernant les souffrances de ces femmes et de ces filles victimes de l'immaturation d'une société incapable de se remettre en question, de repenser les rapports/relations hommes et femmes dans le monde d'aujourd'hui. Des sénégalais capables d'imiter, d'accaparer les apports techniques et technologiques voire culturels venant d'ailleurs de l'occident surtout, mais incapables d'introspection. L'arrogance de cette société qui se croit supérieure à toutes les autres en Afrique mais qui est régie encore par des coutumes, des tabous, des pratiques, des conceptions de la vie privée dignes du Moyen âge.

Ce qui frappe le plus c'est le « culot » de certains à oser se prononcer sur des sujets graves à partir d'anecdotes de grand place, à des heures de grande écoute. En outre, l'absence de véritables débats sur les questions de société, laisse libre cours à de tels individus pour berner l'opinion publique en déformant les faits et en proclamant des jugements à l'emporte-pièce.

Aujourd'hui, l'opinion publique sénégalaise est abreuvée de jugements douteux qui obscurcissent les véritables sujets de société et les enjeux qui en découlent par rapport à l'avenir du Sénégal dans tous les domaines : économique, culturel, politique, social, etc.

La question des femmes, c'est celle de plus de 50 % des citoyens. Alors l'ignorer, voire la ridiculiser c'est être assis sur une bombe sans en avoir conscience !

Penser que les féministes qui s'engagent ne sont pas représentatives parce que la majorité, des femmes acceptent leurs conditions, c'est encore un autre leurre dont se parent beaucoup d'hommes. Ils refusent d'entendre le silence assourdissant d'un mouvement qui a commencé il y a bien longtemps et qui aujourd'hui est pleinement assumé par beaucoup plus de femmes et d'hommes, au vu des violences faites aux femmes et aux filles. Il est encourageant pour nous, féministes des années 1980, d'entendre de jeunes femmes proclamer fièrement leurs positions féministes. En 1984, Yeewu Yewwi, Pour la Libération des Femmes (YY/PLF), première organisation féministe en Afrique francophone et deuxième en Afrique après des groupes en Afrique du Sud, était une « bête noire » pour les hommes mais aussi pour beaucoup de femmes qui ne voulaient en aucun cas être associées à des « féministes ». Le terme avait une telle connotation négative que, de facto, il signifiait « refus de la condition féminine » telle qu'elle est définie et vécue au Sénégal. Ce refus causait dès lors une marginalisation effective, une difficulté à se marier ou à rester dans un ménage ou encore à être l'objet d'ostracismes, etc.

Les membres de Yeewu Yewwi/PLF ont eu le courage et le mérite d'affirmer que la subordination des femmes dérivait d'une idéologie du système patriarcal, structurant et justifiant la domination des hommes sur les femmes par la division sexuelle du travail, par l'opposition entre sphère masculine et sphère domestique féminine.

Ainsi la place des femmes dans la société, dans les cultures et les traditions, les tabous et les religions est légitimée par l'emprise du patriarcal sur la vie des femmes et leur donnait un caractère sacré, alors qu'il s'agit d'une construction sociale, bâtie au cours des millénaires.

Avec les progrès scientifiques, la démocratisation des connaissances et l'éveil des consciences ; les expériences politiques et sociales ont fini de démontrer « le mensonge historique » sur le « deuxième sexe faible, fragile, peu doué de rationalité, incapable de diriger etc. ». Dans tous les domaines de la vie, les femmes ont fait leurs preuves, les quelques dizaines de féministes, sont devenues des centaines voire des milliers grâce à l'école, à la démocratisation des médias, à la science et à la technologie, à la légitimation des revendications féministes, à la liberté d'expression, à l'essor des mouvements pour les droits des femmes etc.

Aujourd'hui beaucoup de sénégalaises ont claire conscience qu'il est possible de « déconstruire, pour transformer non seulement le système patriarcal créé par les hommes pour contrôler les femmes mais aussi la société toute entière. Et cela les féministes des années 1980 au Sénégal qui étaient « antisystème patriarcal » l'avaient très tôt compris d'où leurs mobilisation, action et plaidoyer d'alors.

Il est donc important de favoriser, d'encourager la recherche sur les différents aspects de la condition des femmes, afin de proposer des solutions idoines capables de les mobiliser pour revendiquer leurs droits à l'amélioration de leurs statuts et conditions. La recherche conceptuelle est déterminante pour débusquer les pièges des prétendues explications du caractère immuable de l'oppression des femmes.

Déjà en 1977, l'AFARD (Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement) était créée à Dakar pour stimuler

la recherche par des femmes africaines pour des africaines, afin de développer les bases de données quantitatives et qualitatives capables de générer des politiques publiques visant à changer les statuts et conditions des femmes. Dans la phase actuelle, il est primordial de renforcer les capacités des femmes à travers des projets à caractère économique, à favoriser l'entreprenariat féminin, à encourager les luttes politiques pour les droits et la participation politique des femmes.

Sur le plan culturel et religieux, les femmes devront chercher dans les tréfonds de nos us, coutumes et traditions mais aussi dans nos livres saints les arguments convaincants leur permettant de se défaire de l'aliénation qui les enfonce dans des statuts et des rôles qu'elles peuvent changer radicalement pour devenir des sujets capables de prendre en main leurs destinées.

Les fortes personnalités qui s'expriment dans cet ouvrage sont des leaders qui doivent participer activement au processus de transformation sociale par leur influence dans la création des idées et sur l'opinion publique. Les communicatrices doivent être présentes dans la recherche de contenus qui démystifient les préjugés sur les femmes, sonnent le glas des femmes potiches à la Radio, à la Télévision, dans les réseaux sociaux, pour présenter une image conquérante et positive des femmes. Ce sont là, des positions que l'APAC (Association des Professionnelles Africaines de la Communication) avait professé en 1985, ici même à Dakar. Dakar a été, il faut s'en souvenir pour le rappeler un carrefour/espace propice au développement d'un militantisme féministe en Afrique. Nous avons accueilli des féministes d'Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, du Centre et du Sud mais aussi de l'Europe, de l'Amérique du Nord et du Sud, de l'Asie. Ces voix, ces mouvements de femmes féministes sont déterminés à reprendre le flambeau pour rallumer la flamme de l'Espérance d'un changement sociétal pour les femmes,

pour les hommes, pour les enfants, les jeunes et les vieux dans le cadre d'une nouvelle mixité. Pour cela, il est impératif de mutualiser les activités des différents mouvements et personnalités dans l'esprit de « L'UNION FAIT LA FORCE » !

Le dialogue intergénérationnel est un must. Il s'agit plutôt d'analyser ensemble la situation et la place des femmes dans notre société et de voir pour chaque génération ce qu'il y a lieu de faire en termes de réponses aux problèmes identifiés. Le leadership qui jaillira de ce dialogue démocratique sera par définition intergénérationnel. Il est évident que les luttes vont épouser les méthodes du monde actuel de même que les moyens techniques « Apprendre du passé pour agir aujourd'hui » telle sera la philosophie de ces mouvements. Les « nouvelles amazones » activistes, apprendront à travailler avec les femmes élues des institutions de la République pour briser le silence politique sur les statuts des femmes dans notre pays et proposer de véritables alternatives « à la timidité des politiques envisagées pour les femmes ».

Ce livre contribuera sans aucun doute à une meilleure photographie des luttes des femmes et suscitera de nouvelles vocations chez nos jeunes leaders féministes. Aussi, aidera-t-il à démystifier certains tabous relatifs aux serviettes hygiéniques, à l'avortement médicalisé ou autres.

Cette première tentative de donner la parole aux jeunes leaders du mouvement féministe sénégalais peut créer un sursaut pour une prise de parole plus forte, plus puissante, plus politique, afin que tous les problèmes des femmes puissent être portés sur la place publique et débattus sans préjugés ni misogynie aucune.

La peur et la honte ne seront plus du côté des femmes mais de ceux qui les oppriment, qui les violentent, qui les humilient, qui les exploitent pour les maintenir dans une position "inférieure".

La femme libérée de toutes contraintes et pesanteurs socioculturelles, alors, le chant de la “victoire à l’unissons” pourra être entonné par tous ceux femmes et hommes, philanthropes et humanistes qui rêvent et cherchent le bonheur de l’Humanité entière et en premier les femmes car elles « sont la moitié du ciel ! »

Marie Angélique Savane

Sociologue

Féministe

III HISTORIQUE ET EVOLUTION DU STATUT DE LA FEMME AU SENEGAL

DYNAMIQUE SOCIOHISTORIQUE DE LA RÉFLEXIVITÉ FÉMINISTE ET/OU DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE AU SÉNÉGAL DE 1980 À NOS JOURS

“...être féministe, c’est refuser la stigmatisation, les violences et l’injustice...”

La réflexion africaine et sénégalaise particulièrement sur la question du féminisme et des rapports sociaux de sexe est récente. En effet, c’est dans les années 1980/ 1990 que cette réflexion est initiée en Afrique suite à la publication d’une revue en ligne, en 1999, « *Feminist Africa* », par Patricia McFadden à SEPAES (Zimbabwe) sous la direction de Amina Mama à l’African Gender Institut (South Africa). Depuis lors, la production scientifique sur le féminisme et sur les questions des femmes bien que peu florissante dans les universités et les instituts de recherche africains a beaucoup contribué aux transformations sociales, culturelles et politiques.

D’un point de vue conceptuel, le féminisme et les rapports sociaux de genre sont des notions difficiles à définir et à mesurer. Qui plus est, sont sujettes à discussion. Par ailleurs, les méthodes qui en découlent sont souvent de constructions discutables. Elles soulèvent des questions aussi bien théoriques, politiques, épistémologiques.

Où en est la réflexion sur le féminisme et les rapports sociaux de genre au Sénégal ? Quelles sont la pertinence et l’apport de la question féministe dans la dynamique des changements aussi bien culturel, social, politique au tournant du siècle ?

Rosalie Aduayi

Diop

Professeur en sociologie spécialisée sur les questions de Genre à l’Université Cheikh Anta Diop

Telles sont les principales réflexions, suggérées par les responsables de ce travail, qui nous serviront de guide pour retracer la dynamique historique et sociologique du féminisme tout au long de ce travail. À cet égard nous ne prétendons pas à une synthèse exhaustive des études féministes et/ou du genre; nous ne visons pas non plus à examiner toute la question féministe au Sénégal.

Notre intention ici est, de montrer, comment dans le processus de la construction des connaissances sur la pensée féministe et les rapports sociaux de genre¹, des analyses et des approches théoriques permettent de saisir les enjeux de cette question dans le champ de la sociologie sénégalaise. Nous voulons également mettre au jour les principaux défis qui se présentent selon nous à ce « long processus de construction des valeurs protectrices du statut de la femme » dans la problématique du développement.

De l'émancipation féministe aux rapports sociaux de genre

Rappelons que le féminisme comme mouvement social né en France est traversé par plusieurs courants de pensée (Toupins 1997 ; Diouf 2009) parmi lesquels : le courant néo-libéral égalitaire, modéré, qui a démarré aux États Unis, le féminisme de tradition marxiste et socialiste ou féminisme socialo-marxiste qui regroupe le féminisme socialiste, le féminisme matérialiste, le féminisme marxiste et le courant du féminisme radical qui regroupe le féminisme lesbien et le féminisme amazone. Ce féminisme radical surpasse le courant modéré dans ses revendications axées sur le droit.

La théorie féministe repose sur l'idée que les inégalités d'emploi entre les hommes et les femmes au détriment de ces dernières, constituent un cas de discrimination. Cette discrimination résulte de la condition subordonnée des femmes dans la société, position historiquement et

¹ Nous nous intéressons spécifiquement aux chercheuses africaines et particulièrement sénégalaises

culturellement construite. C'est d'ailleurs dans ce cadre que Simone de Beauvoir (1949) dans le tome 2 de son ouvrage « *le Deuxième Sexe* » stipule qu' « *on ne naît pas femme : on le devient* ». Autrement dit, c'est par le biais de la socialisation/éducation qu'on inculque à la fille sa féminité qui rime avec passivité, docilité, et au garçon sa masculinité qui rime avec courage, conquérant, guerrier etc. En tant que mouvement social, l'objectif du féminisme est à la fois de transformer en profondeur les rapports sociaux de sexe qui sont oppressifs pour la femme et d'instaurer l'égalité des sexes (Dagenais 1987).

Sociologiquement et historiquement, la conceptualisation et l'analyse des rapports hommes/femmes ont démontré le caractère réductionniste et limitatif des théories qui reposaient uniquement sur une construction des catégories biologiques (sexe). En effet, si durant les années 1960-1970, le sexe apparaît comme une variable biologique aux côtés de l'âge et de la classe, sur le plan sociologique il n'est pas construit. C'est dans cette perspective que, le concept genre (gender) utilisé par Ann Oakley dans son ouvrage « *Sex, Gender and Society* » en 1972, propose une distinction entre le biologique (le sexe) et le culturel (le genre). Il vise à appréhender le statut des femmes dans la société et cherche les moyens de lutte les plus opérants permettant de réduire les inégalités économiques ou politiques dont elles sont victimes du fait de leur sexe ou des préjugés sociaux. Les inégalités se retrouvent à tous les niveaux : sanitaire, éducationnel, nutritionnel, non accès à l'emploi, aux ressources économiques et aux prises de décision.

Comme construction sociologique, les rapports de genre apparaissent dans les rôles et les statuts dévolus aux individus. Selon Fatou Sow (1996), l'approche basée sur le genre est une interrogation sur les statuts et les rôles des femmes et des hommes dans la stratification sociale ; sur l'impact des rapports sociaux de sexe ou de genre dans les situations qui concernent l'individu ou le groupe ; et sur

la manière dont les rôles et les statuts sociaux sont déterminés par l'appartenance à un sexe donné. Aussi, la division sexuelle des activités détermine la participation masculine et féminine dans la société, répartit les places, les statuts et les rôles dans la famille et dans la collectivité et elle définit les pouvoirs et les hiérarchies sociales entre hommes et femmes.

Ces recherches et ces réflexions montrent que le genre, comme mode d'analyse des rapports homme/femme et de l'inégalité, s'appuie sur les résultats des études féministes dont il tend à se distancier. En effet, ce sont les théories féministes qui, de manière explicite et implicite, ont servi de point d'ancrage au lancement de la décennie des femmes. Ce n'est pas au principe d'équité des institutions internationales tel que formulé dans la charte des Nations unies que l'on doit l'émergence de la problématique des rôles des femmes dans le développement. C'est plutôt lié aux pressions des divers mouvements féministes posant avec insistance la question des rapports de genre (Mignot-Lefebvre 1985). Aussi, l'apport des études féministes à la théorie du genre se situe d'abord au niveau de la démonstration du caractère construit, par opposition au caractère naturel des catégories homme/femme et ensuite à la prise en compte des rapports politiques et conflictuels, c'est-à-dire la question du pouvoir.

Comme mouvement idéologique, le féminisme n'a pas connu les résultats escomptés dans la plupart des pays africains. Considéré comme du « importé/ transposé » le féminisme africain a été le théâtre de critiques de la part aussi bien des hommes que des femmes. Selon Sarr (1994 :47) « *le féminisme comme mouvement social a rencontré une grande réticence de la part des Africaines, qui ont souvent été préoccupées par les dangers du plaquage d'un modèle unique, faisant du féminisme un dogme. C'est pourquoi les chercheurs du tiers monde proposent, à cet effet, une ouverture à la diversité donnant au féminisme une dimension plurielle* ». Au

Sénégal, c'est à partir de 1980, qu'un nombre restreint de femmes n'ont commencé à s'y intéresser.

Au Sénégal, comme mouvement et cadre d'analyse des rapports sociaux de sexe, le féminisme est confronté à des obstacles de plusieurs ordres. Sur le plan socioculturel, le mouvement des femmes, surtout dans sa forme radicale, est très mal perçu par la population et paradoxalement par des femmes qui l'assimilent à une vision ethnocentrique cherchant, de surcroît, à imposer l'idée que le patriarcat serait la cause de la subordination des femmes. Cette subordination qui détermine un type particulier de rapport de sexe est socialement, historiquement et culturellement construite.

Rappelons qu'au Sénégal, les femmes occupaient traditionnellement une place importante. Sur le plan politique, l'importance du rôle des femmes se mesure dans la structure du pouvoir. À ce propos, Sow (1993) montre que la femme sénégalaise traditionnelle est incontestablement une référence en ce sens qu'elle est l'élément stable de l'institution sociale dont elle marque les valeurs, les styles, les choix et les pratiques de la culture autochtone. Cependant, les autorités coloniales et, plus tard, les pouvoirs politiques nationaux, ont contribué de manière importante à la marginalisation des femmes. Des chercheurs locaux ont reproché à la plupart de leurs collègues occidentaux et même africains leur « placage méthodologique » qui ne tient pas compte de la réalité africaine².

La question des femmes en lien avec la problématique du développement : continuité de la pensée féministe ou rupture ?

La question des femmes en lien avec la problématique du

² Lors d'un débat sur la question féminine africaine, M. Gauthier, chercheur à l'Institut national de Recherche scientifique (INRS) de l'Université du Québec à Montréal avait fait une remarque pertinente en disant aux Africaines « ne faites pas comme nous. Évitez une lecture au miroir de l'autre ». Pour plus de détail sur les problèmes méthodologiques ou des sciences sociales en Afrique voir aussi (Ly 1982)

développement constitue un continu de la réflexivité dynamique des recherches féministes et celles des rapports sociaux de genre. Elle s'appuie sur un champ d'application de plusieurs approches complexes et heuristiques qui entretiennent entre elles des relations controversées mais complémentaires : l'approche *Women's Integration in Development ou Intégration des femmes au développement* (WID ou IFD) d'obédience libérale qui prévalait pendant la décennie³ 1975-1985. Cette approche découle des analyses d'Esther Boserup au cours des années 1970 qui soulignait qu'à travers la spécialisation « sexuée » des activités agricoles, les hommes investissent les cultures de rente tandis que le secteur vivrier d'autosubsistance était dévolu aux femmes. L'approche « *Femme et développement* » (FeD) des années 1985 /1990 est une nouvelle problématique qui se situe dans une perspective de changement social et de remise en question des rapports hommes et femmes et l'approche genre (gender and development [GED ou GAD]) apparue au début des années 1990 en réaction aux limites des théories du sexisme et des programmes de développement en Afrique⁴. GED se veut une approche globale qui intègre non seulement les dimensions biologiques, mais qui met surtout l'accent sur les inégalités qui existent.

La dynamique de ces approches a conduit au développement d'importants mouvements de la part des femmes, notamment le goût de l'indépendance économique et la volonté de s'organiser et d'apparaître comme actrices de leur propre développement lorsque des décisions les concernant sont prises.

Au cours des dernières années, l'approche « *acquisition de pouvoir*» (empowerment approach) est venue renforcer l'autonomisation et le

³ Selon cette optique, plusieurs conférences, séminaires, colloques sur les femmes ont été organisés par l'ONU à Mexico (1975), Copenhague (1980), Nairobi (1985), Caire (1994), Beijing (1995)

⁴ Il faut noter que les projets de développement sont nés au Sénégal comme partout en Afrique au début des années 1970

pouvoir de décision des femmes dans le but d'accroître l'efficacité des opérations de développement en minimisant les obstacles à la participation des femmes aux différentes sphères de la vie économique, sociale et politique.

Sur les plans empirique et théorique, les recherches touchant la place des femmes sur le marché du travail et leur position dans la société ne sont pas nombreuses. Individuellement ou collectivement, les conditions de subordination de la femme sénégalaise ont été dénoncées à travers les publications de : « *La parole aux négresses* » de Awa THIAM (1978), « *Une si longue lettre* » de Mariama BA (1979) etc.

Un seul mouvement féministe existait au Sénégal à cette époque: « *Yéwwu Yéwwi Pour la Libération des femmes (PLF)* »⁵, fondé en janvier 1984 avec à sa tête, Marie Angélique SAVANE. Ce mouvement s'était fixé « entre autres objectifs, de devenir un mouvement d'influence. Il s'agissait de connaître les mécanismes qui organisent la subordination des femmes, de mystifier leur caractère surnaturel ». Ce mouvement a beaucoup contribué à la prise de conscience sur la nécessité de l'égalité entre hommes et femmes. Cela a été un déclic et a favorisé l'émergence aujourd'hui de plusieurs organisations revendiquant la prise en compte du genre dans tous les secteurs. Aussi, nous pensons avec Patricia MacFadden (1999), que « *l'analyse de genre et les politiques féministes ont ouvert des fenêtres d'opportunités dans des termes centrés sur les expériences des femmes dans tous les sites clefs du pouvoir dans les sociétés africaines ; non seulement elles mettent en défi les normes et les valeurs patriarcales établies dans l'académie et dans les centres de décision, mais elles favorisent également l'émergence de nouvelles énergies intellectuelles et d'idées à tous les niveaux d'interaction sociale* ».

⁵ Pour plus d'informations voir Fippu, le journal Yewwu Yewwi Numéro. Spécial, 1989 Dakar

En effet, l'émancipation des femmes, leur engagement dans les combats de femme, idéalement comme dans l'action concrète constituent l'une des transformations sociales les plus marquantes dans l'histoire de l'évolution du féminisme dans ce Sénégal contemporain. Ces transformations sociales, aujourd'hui économiques et politiques sont l'action de grandes chercheuses/ activistes qui méritent tous les hommages et les reconnaissances scientifiques pour les jeunes chercheuses que nous sommes mais pour les femmes tout court. Il faut citer les travaux entre autres de « *L'énigme de la différence des sexes* », Contribution philosophique à la perspective genre de Béatrice FAYE (2005), « *Les initiatives féminines au Sénégal, une réponse à la crise* » ou « *Genre et dynamiques socio-économiques et politique en Afrique* » Fatou SOW (2011), « *La recherche sur le genre en Afrique : quelques aspects épistémologiques, théoriques, et culturels* » de Marema TOURE. (2011), « *Droits humains et religions : autour de la problématique femme et Islam* » de Penda MBOW (2011).

Sur le plan méthodologique et épistémologique, la réflexion sur le féminisme est portée par quelques intellectuelles sénégalaises au niveau universitaire: Laboratoire Genre de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (Ifan) dirigé par Fatou SOW SARR, Groupes de recherche et d'Études Genre et Sociétés (GESTES)) de l'Université Gaston Berger par Fatou DIOP SALL, les instituts et réseaux de recherche comme : le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (Codesria) et son Institut annuel du CODESRIA sur le Genre, et l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD) crée en 1977.

Ces institutions occupent des places importantes et indispensables dans l'élaboration de méthodologies, de paradigmes et de concepts fondés sur les réalités africaines. Même si dans la théorie et le discours le genre semble être la méthode d'analyse dans la théorie, il faut noter que la pensée féministe guide les actions.

Ce qui se dégage en définitive de toutes ces réflexions, études et débats, c'est une dichotomie entre le discours et la pratique. D'une part, une volonté très nette de transformations sociales par les femmes et quelques intellectuels. Pour cela, ces mouvements ont entraîné une amélioration sensible des conditions de vie des femmes. Grâce à la pensée féministe et surtout à la prise de conscience qu'elle suppose, les Sénégalaises ont aujourd'hui acquis davantage de pouvoir dans plusieurs domaines : familial, politique, économique. D'autre part, malgré les mutations socioculturelles qui traversent les sociétés africaines et les changements induits par le processus de modernisation, les femmes n'ont pas bénéficié de la même manière que les hommes des retombées du développement en éducation, en emploi et dans le domaine de la santé. Ces inégalités sont liées à des mécanismes culturels des rapports de sexe qui renvoient à plusieurs indicateurs dont les plus importants sont le pouvoir, les responsabilités, les rôles et les statuts.

Ces indicateurs sont construits culturellement, historiquement et socialement suivant des critères propres à chaque société. En effet, les rapports de genre, qui régissent les relations entre les hommes et les femmes, sont soumis aux normes et aux valeurs de la société dans laquelle ils s'imbriquent. Face à cette situation, des défis existent. Il est évident aujourd'hui qu'on ne peut pas parler de la femme, de droit et de justice sans parler de féminisme. Cette pensée féministe doit bien sûr partir des réalités sénégalaises. Elle doit être la simple reconnaissance du fait d'être femme et de pouvoir ainsi avoir accès au minimum éducatif, santé et emploi décent.

Dans ce cadre, beaucoup de jeunes chercheuses doivent être informées, sensibilisées des réels objectifs de la pensée féministe. Être féministe, c'est refuser la stigmatisation, les violences et l'injustice. Être féministe c'est surtout être fière d'être femme !

Références

- Amina Mama, 1997, *Études par les femmes et études sur les femmes en Afrique durant les années 1990*, Dakar, Codesria, 131 p.
- Boserup Ester, 1970, « Woman's role in economic development ». London, Gallen//Unwin: PUF, 283 p.
- Champagne, Jean-Paul et R.-Bruce MacAfee. 1989. « Motivating strategies for performances and productivity a guide to human ressource development ». New York: Quorum Books.
- Dagenais, Hugette. 1987. *Méthodologie féministe et anthropologie: une alliance possible*. « Anthropologie et Sociétés », vol. 11, no 1, p. 19-43.
- Diouf, Makhtar. 2009. *Eclairage sur LE (S) FEMINISME (S), origines-discours-critique*. Presses Universitaires de Dakar.
- Ly, Boubacar. 1989. « Problématique épistémologiques et méthodologiques des sciences sociales en Afrique ». Sénégal: Unesco-Codesria.
- Meena Ruth. 1992. *Gender in Southern Africa: conceptual and theoretical issues*, Harare, Zimbabwe, Sapes books, 201 p.
- Mignot, Lefebvre-Yvonne. 1985. « Les femmes dans l'économie de l'invisibilité à de nouveaux modes d'organisation ». *Revue Tiers Monde*, 26, 102, pp. 261-271.
- Oakley, Ann. 1978 (revised edition 1985). *Sex, Gender and Society : Quinze ans d'histoire de femmes*. Gower.
- Sarr, Fatou, Halimatou Ba et Sourang Maïmouna. 1997. « Genre et intervention sociale : quelle approche dans le contexte sénégalais ». Dakar.
- Scott, Catherine-Virginia. 1995. *Gender and development: rethinking modernization and dependency theory*. London, L. Reinner: Boulder, 151 p.
- Scott, W. 1981. *Concepts and measurement of poverty*. Geneve, Unrisd.
- Sow, Fatou et Ndeye Sokhna Gueye. 2011. *Genre et dynamique socio-économique et politiques en Afrique* Dakar, Codesria, 126 p.
- Sow, Fatou. 1991. « Les initiatives féminines au Sénégal, une réponse à la crise ? » (IFAN-CAD) Dakar.
- Toupins, Louise. 1997. *Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années. Qu'est-ce-que le féminisme ?* Montréal, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF) et Relais femmes.
- Touré M, 1989, « Problèmes de méthodologie de la recherche socio-éducative: représentation des partenaires et dynamique de l'implication », *European Journal of Psychology of Education*, Rome, Italy.

EVOLUTION DU STATUT JURIDIQUE DE LA FEMME SÉNÉGALAISE

“ Tout compte fait, le désir de défendre les droits des femmes, vient de l’indignation face à la féminisation de la pauvreté et aux inégalités de genre...”

La promotion des droits des femmes est devenue une question importante et cruciale pour tous les pays. La femme sénégalaise a depuis très longtemps été une actrice incontournable dans la marche de la société en atteste l’histoire politique, économique et social du pays. L’étude prospective « Femmes Sénégalaises à l’horizon 2015 » réalisée par le Ministère de la Femme, de l’Enfant et de la Famille en 1994 avait fait des femmes une force du changement puisque ces dernières ont toujours participé aux tournants décisifs de la vie nationale. Ainsi, les femmes se sont toujours organisées en groupe ou association « mbotaye » et ont toujours cherché à améliorer leurs conditions sociales et leurs situations.

C’est dans cette quête d’amélioration du statut de la femme qu’il faut inscrire l’action des organisations de femmes qui a grandement contribué aux changements significatifs notés depuis quelques années. Tout compte fait, le désir de défendre les droits des femmes, vient de l’indignation face à la féminisation de la pauvreté et aux inégalités de genre. Avec les multiples actions des pouvoirs publics et des organisations de femmes, elles ont pu bénéficier d’un statut juridique acceptable.

Ce statut juridique est matérialisé par l’adoption de plusieurs textes au niveau national ainsi que la mise en place de politique publique dans le domaine des droits des femmes. Ces raisons motivent amplement notre contribution sur ce thème d’une brûlant actualité

Dr Zeinaba Kane

Enseignante Chercheure
en droit public, UADB,
Activiste pour les droits
des femmes

à savoir l'«Evolution du statut juridique de la femme sénégalaise».

Le choix du sujet se justifie par l'intérêt suscité par la question des droits des femmes au sein de l'opinion lors des journées commémoratives comme la journée internationale de la femme et au niveau des organisations de femmes.

Si pour la jeune génération, il reste encore des efforts à faire pour améliorer le statut juridique de la femme en atteste la présence de textes discriminatoires dans le dispositif juridique interne, pour les aînés, il faut reconnaître qu'il y a eu des acquis considérables qu'il convient de sauvegarder. Cette différence dans la perception du statut juridique de la femme montre qu'il est important de soulever la question. Ainsi, cet article se veut une contribution au débat sur le féminisme de façon générale et sur les droits des femmes et la condition féminine de façon spécifique.

Dès lors, il convient de se poser la question centrale suivante : Qu'est ce qui marque l'évolution du statut juridique de la femme sénégalaise? De cette question principale découle plusieurs questions subsidiaires: Quels sont les facteurs explicatifs de cette évolution du statut juridique? Quelles sont les avancées notoires relatives aux droits des femmes? Quels sont les défis majeurs à relever pour améliorer le statut de la femme ? C'est là autant de questions soulevées auxquelles nous n'avons pas toutes les réponses mais seulement des pistes de réflexions s'appuyant sur un cadre juridique existant. Ainsi, verrons-nous que l'évolution du statut juridique marquée par la disponibilité d'un cadre juridique (I) se heurte toutefois à des obstacles majeurs d'où la nécessité de proposer des perspectives (II).

La disponibilité d'un cadre juridique national sur les droits des femmes

L'évolution du statut juridique de la femme sénégalaise est marquée par une avancée majeure relativement aux droits reconnus par les

textes. L'évolution du statut juridique de la femme sénégalaise est facilitée par trois facteurs que sont: l'existence d'un cadre juridique international et régional relatif aux droits des femmes, le dynamisme des organisations de défense des droits des femmes et la volonté politique des décideurs publics.

Le premier facteur explicatif de l'avancée du statut juridique de la femme est l'existence d'un cadre juridique international et régional. En effet, le cadre juridique international et régional a influencé les Etats dans la prise des mesures législatives et réglementaires en faveur des droits des femmes. Avec l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1979, ainsi que la conférence de Beijing en 1995, qui a consacré une plateforme et une déclaration, on a noté une évolution du cadre juridique relatif aux droits des femmes. Au niveau régional, il y a eu un pas significatif avec deux textes importants qui viennent renforcer le dispositif juridique existant. Il s'agit de l'adoption du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en 2003 à Maputo et de la déclaration solennelle des chefs d'Etats sur l'égalité de genre en Afrique en 2004.

S'agissant du second facteur explicatif de cette évolution, on peut évoquer le dynamisme des organisations de femmes. Il faut souligner à ce niveau que le mouvement féminin sénégalais s'est distingué par la pluralité des organisations et la diversité des domaines couverts. Les organisations de femmes ont contribué à ce mouvement mondial de revendications des droits reconnus et se sont organisés en conséquence. Grâce à leurs actions et plaidoyers, elles ont pu pousser les décideurs ou les garants de droit à respecter certains de leurs engagements internationaux. Quant au troisième facteur explicatif, il est relatif à la volonté politique des décideurs. Tout bien considéré, dans le processus d'adoption des lois, les décideurs publics ont un rôle incontournable à jouer. De l'initiative des lois, à leurs publications au journal officiel, les pouvoirs publics

sont incontournables pour marquer l'entrée d'une loi dans la vie juridique. C'est pourquoi on peut considérer qu'il ne peut y avoir de lois sans une volonté réelle des décideurs. L'adoption des textes en faveur des droits des femmes est rendue possible par la volonté politique des dirigeants des différents régimes qui se sont succédés à la tête du pays. Ils ont pris conscience de l'importance d'un cadre juridique interne relatif aux droits des femmes à travers l'adoption des différents textes.

Quels sont les textes les plus illustratifs de cette évolution du statut juridique?

Entre 1999 et 2019 plusieurs textes sont adoptés dans différents domaines mais, il s'agira de choisir quelques textes qui ont apporté un changement significatif sur le statut juridique de la femme sénégalaise. Il s'agit des textes qui ont autorisé l'entrée des femmes dans les forces de défense et de sécurité, du texte qui a permis la présence massive des femmes dans les instances électives et de la loi autorisant la transmission par la femme de sa nationalité. Ces trois registres dans les domaines professionnel, politique et social sont assez illustratifs des avancées qui ont marqué l'évolution du statut juridique de la femme.

En abordant les textes qui ont autorisé l'entrée des femmes dans les forces de défense et de sécurité, il faut d'emblée admettre que les postes de force de défense et de sécurité étaient réservés aux hommes et les femmes n'étaient guère autorisées à intégrer ces métiers. Les fonctions de forces de défense et sécurité furent toujours considérées au Sénégal comme une chasse gardée des hommes et un domaine « interdit » pour les femmes. Avec l'adoption des décrets suivants: 2006-515/PR du 09 Juin 2006 portant recrutement exceptionnel et à titre transitoire de personnel féminin dans la gendarmerie et le décret 2007-1244 du 19 octobre 2007 portant recrutement de personnel féminin dans les Armées, on a noté une avancée majeure

qui a permis de respecter le principe d'égalité notamment le principe d'égal accès aux emplois publics conformément au préambule de la constitution. Grâce à ces différents textes, les femmes marquent leurs entrées dans ces différents corps militaires et paramilitaires où elles doivent démontrer plus que jamais, leurs compétences, leur courage ainsi que leur rigueur dans l'accomplissement de leurs tâches et missions.

Le second texte illustratif de l'avancée du statut juridique de la femme est l'adoption de la loi sur la parité absolue homme- femme dans les instances électives et semi électives. De l'entrée de la première femme députée du Sénégal sur les 80 lors de la deuxième législature (1963-1968) en la personne de Caroline Faye Diop à la douzième législature (2012 -2017) qui marque la première application de la loi sur la parité avec 58 femmes élues députés, que de batailles politiques, juridiques et institutionnelles ont été menées pour la promotion de la femme sénégalaise. L'adoption de cette loi montre, témoigne d'une avancée fulgurante en faveur des droits des femmes. La loi n°2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue homme-femme est au demeurant, une manière de « réhabiliter » les femmes dans leurs droits car leur présence massive ainsi que leur participation au débat et au vote dans les instances de prise de décisions sont des enjeux prioritaires de développement.

Le troisième texte illustratif de l'évolution du statut juridique de la femme est la modification de la loi sur la nationalité en juillet 2013. En effet, avant la récente modification les femmes sénégalaises ne pouvaient pas transmettre leur nationalité à leurs époux et à leurs enfants. Ainsi, la modification met fin à la discrimination qui existait en matière de transmission de la nationalité d'une part et accorde des droits égaux aux femmes et aux hommes dans la transmission de la nationalité sénégalaise à leurs enfants et à leur(s) conjoint(s) d'autre part.

La liste des textes marquant l'évolution du statut juridique de la femme n'est pas exhaustive. On peut ajouter, la loi 2008-01 du 8 janvier 2008 portant modification de certaines dispositions du code général des impôts et relative à l'égalité de traitement fiscal ; la loi 99-05 du 29 Janvier 1999 sur la répression des violences faites aux femmes dans les foyers et dans la société entre autres textes relatifs à la promotion et à la protection des droits des femmes.

Malgré l'existence de ces textes, l'effectivité des droits des femmes se heurte à des obstacles majeurs ce qui soulève la question des défis.

Les obstacles et les défis majeurs de l'évolution du statut juridique des femmes

Ces textes ont permis à la femme sénégalaise de jouir d'un certain nombre de droits qui vont des droits civils aux droits économiques et sociaux. Mais l'application de ces textes n'est pas toujours chose aisée, ce qui pose la question des obstacles et des défis. Parmi les obstacles à l'évolution du statut juridique et à l'effectivité des textes, on peut évoquer les pesanteurs sociales et culturelles. En effet, les textes consacrent un éventail de droits mais dans la pratique, les femmes n'accèdent pas souvent à ces droits. Les réalités sociales et culturelles sont souvent des freins à l'accès aux droits. En guise d'illustration on peut évoquer les difficultés d'application de la loi sur la parité puisque les femmes ont souvent du mal à exceller en politique puisque l'action dans les partis politique demandent un engagement, une disponibilité et des moyens ce que les femmes n'ont pas forcément.

Le second obstacle est relatif à la méconnaissance des textes parce que les femmes à qui sont destinés ces textes ne sont pas toujours instruites. A cela s'ajoute la technicité du langage juridique et la faiblesse dans la vulgarisation. Cela rend difficile parfois la

connaissance des textes et leur appropriation par les femmes en vue de leur application effective.

Le troisième obstacle est relatif à une faiblesse dans la volonté politique pour appliquer les lois et veiller à leur effectivité. En effet, ces différents textes doivent avoir un impact positif dans la vie des femmes mais faudrait-il que ces textes soient déclinés dans les politiques publiques et programmes nationaux sous la houlette des pouvoirs publics.

Pour améliorer le statut de la femme surtout le statut juridique, il convient de relever un certains nombres de défis. Il s'agit d'abord de vulgariser et de rendre accessible les différents textes. Un texte n'a de valeurs que par son application. Si les textes existent et ne sont pas appliqués, on peut bien évidemment s'interroger sur leur utilité. Ensuite, les organisations de femmes doivent poursuivre leur plaidoyer participatif en direction des décideurs pour la révision des textes discriminatoires envers les femmes qui existent encore dans le dispositif juridique interne. Enfin, il convient aussi de renforcer les moyens d'actions des femmes à travers un renforcement de leur leadership.

En somme, le statut de la femme sénégalaise a des lendemains plus prometteurs. Mais, faudrait-il pour y arriver, continuer à renforcer le cadre juridique et à veiller à l'application des textes. Nous restons convaincues qu'il faut changer et transformer radicalement certaines réalités ou situations que vivent les femmes puisqu'en définitive, elles ont besoin d'une amélioration considérable de leur condition au mieux de toute la société.

IV LES OBSTACLES

L'ÉDUCATION AU FÉMINISME

“...Derrière toute grande dame, un homme digne de ce nom ne doit pas sentir vulnérable...”

Nelson MANDELA disait : « L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ». Je ne peux parler d'égalité homme -femme sans revenir sur l'éducation des enfants construite sur les clichés dès la tendre enfance par la société depuis belle lurette. Tout d'abord, je prends mon cas, moi qui suis née à la fin d'année 80, je n'ai jamais su faire du vélo car quand j'étais petite, le vélo était réservé aux garçons et les filles devaient se contenter de jouer à la dinette pour apprendre à avoir un intérêt pour la cuisine, le ménage, je ne sais quelle autre tâche ménagère... Et pourtant j'aimerais souligner que j'ai grandi dans une famille matriarcale où la femme avait son mot à dire et pouvait prendre les décisions les plus importantes pour son foyer. En revanche, inconsciemment il y avait cette éducation basée sur l'exécution des tâches ménagères que toute fille doit apprendre pour être une bonne épouse plus tard, bien que je ne méprise pas ces tâches, mais elles ne méritent pas de prendre tant de place dans l'éducation d'une fille. Grandir avec un tel conditionnement, nous suit à vie et noie toute envie ou ambition à explorer le monde sans limite.

Ce constat me pousse à croire que l'égalité homme-femme est un sujet qui doit être évoqué dès l'enfance, car du haut de mes 30 ans, je constate que ces mêmes problématiques existent encore.

En effet, les filles se sentent souvent inférieures aux garçons et les garçons supérieurs aux filles. Il est de coutume d'entendre souvent des petits garçons dirent: «je ne joue pas à la poupée car c'est pour les filles ».

Aminata Sidibé

Chercheuse spécialisée
en écologie et genre

Si j'aborde ce sujet ici, c'est qu'en tant que maman d'une petite fille aujourd'hui, je mesure toute l'importance d'apprendre à mon enfant dès le bas âge qu'être fille ne la condamne en rien et qu'elle peut aspirer aux rêves les plus fous, en tant que fille. Qu'elle peut apprendre plusieurs langues, être ingénieure, créer son entreprise, prétendre à n'importe quel poste sans que cela n'annule sa féminité.

Le Constat d'une éducation basée sur le genre au-delà des frontières africaines

Cette éducation sexiste que j'évoque va au-delà des frontières sénégalaises, africaines. Etant franco-sénégalaise, j'ai bien été témoin d'une éducation basée sur le genre en France ; par exemple certains métiers tels que ceux d'ingénieurs ont été longtemps réservés aux hommes.

Toutefois les choses ont évolué au fil des années grâce aux nombreuses associations qui se battent avec détermination et pugnacité pour promouvoir les droits d'enseignements supérieurs des femmes. L'une d'entre elle qui est la plus populaire est l'association des femmes-ingénieurs qui a été créée en 1962 face au constat qu'il y avait très peu de femmes ingénieures à l'époque. Cependant la CDEFI (Conférences des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) annonce que dans les écoles d'ingénieurs françaises, les femmes ne représenteraient que 28% de l'effectif global, alors qu'en 1963 ce chiffre était de 3,5%, Une hausse de 24,5% en 56 ans est quand même très négligeable face aux efforts fournis par les associations, ONG et même certaines entreprises qui facilitent l'embauche et l'évolution des femmes ingénieurs. À qui la faute ? On ne peut que blâmer une éducation basée sur des stéréotypes partout dans le monde. Les femmes continuent encore à se battre pour acquérir ou juste conserver certains droits ce qui est quand même dommage.

Attention ! Dans mon discours qui pointe du doigt cette éducation sexiste et stéréotypée n'y voyez pas une incitation à la haine et à la rébellion contre les hommes, loin de moi cette idée car cela n'étant ni ma définition, ni ma conception, encore moins ma vision du féminisme. Nous pensons toutefois que, les hommes et les femmes doivent pouvoir prétendre aux mêmes ambitions professionnelles et vivre avec respect, dignité et honnêteté les uns envers les autres. Ce que je pointe du doigt, ce qui m'indigne et que je fustige, dénonce et combat aujourd'hui, c'est cette éducation qui dès l'enfance monte les hommes contre la femme et vice versa. Pour illustrer cela, j'aime beaucoup ce proverbe malien qui dit : « la poule voit le soleil se lever mais laisse le coq chanter ».

Que l'on vive en Occident ou en Afrique, perçoit-on le féminisme de la même manière ?

Ma double culture me permet de donner mon point de vue entre les deux formes de féminismes : celui de l'occident et de l'Afrique. En occident rappelons qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, la relance de la production pour une bonne reprise de la croissance a engendré une forte demande de main d'œuvre qualifiée ou pas. Ce qui a ouvert la porte du travail à beaucoup de femmes tout en reniant leur identité. En effet, il est tout de même important de rappeler que l'identité biologique de la femme est extrêmement différente de celle de l'homme. Biologiquement, la femme possède un corps adapté à la grossesse et à l'accouchement. Nous pouvons reconnaître à l'homme une force physique supérieure à celle de la femme due à la testostérone. Ainsi anatomiquement, l'homme et la femme sont différents et ne peuvent pas se comporter de façon identique face à une situation donnée. En cela, je ne vois qu'une complémentarité et non une opposition.

À l'heure où j'écris cet article, un débat houleux maquillé à peine d'ambition politique, inonde les médias français. Il s'agit du voile et

même d'un simple foulard des femmes musulmanes. Sur les plateaux télé, où les femmes musulmanes voilées sont rarement invitées, des politiciens, féministes, et journalistes donnent leur définition du « voile musulman » avec leur propre vision et osent prétendre défendre les droits de la femme, car pensent –ils, le voile opprime la femme. Ils affirment des propos dépouillés de tout fondement, stéréotypés et accablants sur la femme musulmane qui ne peut même pas s'exprimer face à la virulence de leurs propos. Chaque femme n'est-elle pas libre de s'habiller comme elle le souhaite ?

Le plus scandaleux est de penser à interdire le voile, voire le foulard dans l'espace public, et tout ceci au nom du féminisme. Alors moi j'aimerais dire hic et nunc qu'il arrive que le féminisme soit instrumentalisé en occident et qu'en écoutant les médias, les politiques et quelques associations féministes populaires d'Europe, on a l'impression que, le féminisme n'est pas si loin du machisme qu'il est pourtant sensé combattre. Il est donc important de revenir aux valeurs profondes du féminisme, basées sur le respect mutuel homme-femme, le rejet des stéréotypes, mais également la promotion d'une société plus adaptée à la maternité et à l'allaitement maternel. En Afrique de l'ouest comme en France, le congé maternité est de 16 semaines alors que l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) promeut un allaitement exclusif pendant les 6 premiers mois de l'enfant. Où est la logique ?

Au Sénégal, je connais beaucoup de femmes qui n'ont pas souhaité allaiter leurs enfants exclusivement au sein pour des raisons professionnelles. Quand je défends en préambule l'égalité professionnelle homme-femme, c'est pour que toutes les entreprises s'adaptent aux besoins spécifiques des femmes et mamans. *In fine*, c'est en corrigeant les injustices et inégalités socio-professionnelles dont sont victimes les femmes dans leurs milieux professionnels que l'on pourra à mon sens parler effectivement, d'un début de parité homme-femme. L'homme et la femme ne sont pas pareils

morphologiquement et ce bonheur d'être mère ne doit pas être freiné par le monde professionnel qui incite la femme à être une « machine de guerre ». Pour être bien vu comme une femme compétente dans les entreprises occidentales en général, il faut travailler 7 jour 7, effectuer de longs déplacements à l'étranger en ayant un bébé de bas âge. On convoque souvent les femmes à des réunions tardives le soir ce qui les poussent à aller à l'encontre de leurs natures physiologiques et pour certaines à renoncer à leur désir d'être mère ou à fonder une grande famille.

Moi je crois au féminisme de Chimamanda Ngozi Achidie qui défend les valeurs justes, honnêtes, sincères et dépourvues de toute intention manipulatrice envers les femmes et les hommes. Ce respect s'appuie également sur le libre arbitre de la femme qu'elle illustre très bien dans son livre « Chère IJEAWELE ou manifeste pour une éducation féministe » où elle revient sur le nom de l'époux à prendre après le mariage. Cette obnubilation n'est présente que dans certaines cultures américaines, françaises et parfois africaines du fait de leur passé colonial, où on impose à la femme le nom de son époux automatiquement après le mariage. Alors que juridiquement en France comme au Sénégal, la femme a le choix entre prendre le nom de son époux ou conserver son nom de jeune fille. Ce que j'ai moi-même fait, c'est garder le nom de mon papa qui est mon nom de naissance. Cela correspond le mieux à mon identité. En revanche, Je me souviendrai toujours d'un rendez-vous à la banque avec mon mari, qui a été pris au nom de Madame SIDIBE (qui est mon nom de jeune fille). Quand nous arrivâmes, la conseillère qui est venue nous chercher nous salua en ces termes : « *Bonjour monsieur et madame SIDIBE* ». Je souris puis lui répondis « *Non ! C'est plutôt monsieur X et Madame SIDIBE* ». Cette anecdote illustre la logique de la société française. Conserver mon nom de jeune fille était une logique pour moi étant donné que c'est mon nom de naissance avec lequel j'ai grandi et que je porterai à vie. En revanche, je ne comprends pas cette obsession à vouloir imposer le nom marital dans une société

européenne qui se veut profondément féministe. N'est-ce pas là une pratique bien saugrenue ?

Au Québec, la femme garde obligatoirement son nom de jeune fille, ce que je trouve plus logique du point de vue des valeurs que je porte, même si le mieux est de laisser le choix à la femme car il y a des femmes qui préfèrent avoir le même nom de famille que leurs enfants, ce que je comprends très bien.

Universalité des préjugés sur les femmes

Même si les préjugés sur les femmes sont différents d'un pays à un autre, on retrouve majoritairement les mêmes contraintes partout dans le monde. En occident comme en Afrique la femme doit rentrer dans des cases, et elle doit toujours prouver ce qu'elle vaut, elle doit travailler deux fois plus, être une bonne mère, une bonne épouse et surtout bien entretenir sa maison. Comme si cela ne suffisait pas, elle doit aussi veiller à plaire tout le temps et ne surtout pas montrer son mécontentement car cela est très mal vu pour une femme. Ne devrions-nous juste pas apprécier une personne homme comme femme avec ses forces et faiblesses ? La société attribue souvent la sensibilité aux femmes ce qui est plutôt une grande force car c'est grâce à cette sensibilité que la femme arrive à mener des actions remarquables partout dans le monde. Cela fait tout le charme de la femme et la rend complémentaire à l'homme qui va être peut-être moins sensible à certains sujets. Au final ne trouvons-nous pas dans l'homme et la femme le Ying et le Yang qui sont complémentaires ? Ces deux êtres qui sont tant différents biologiquement mais qui se complètent plus ou moins sous plusieurs angles.

Quelques figures de femmes inspirantes

Ne dit-on pas souvent que derrière « un grand homme, il y a toujours une grande femme ? » Moi j'ose dire « que derrière toute grande dame, un homme digne de ce nom ne doit pas se sentir vulnérable ».

Il est fréquent de constater que rare sont les femmes qui entrent dans l'histoire étant mariées. Elles sont souvent divorcées ou n'ont jamais connu le mariage, non parce qu'elles ne le souhaitent pas, mais parce que la société et l'entourage trouvent que la femme ne doit pas gagner plus d'argent que l'homme et ne doit pas avoir plus de responsabilités que son époux. Pour illustrer ce constat, je vais vous parler de deux femmes qui sont mes mentors, l'une est occidentale. Il s'agit du Docteur Maria Montessori et d'Aoua Keita une femme remarquable qui est africaine.

Maria Montessori, médecin, pédagogue, enseignante italienne qui a vécu de 1870 à 1952 a révolutionné l'école et le regard que l'adulte porte sur l'enfant. Elle a été contrainte de renoncer à épouser son amour de jeunesse car elle était ambitieuse. Elle était l'une des premières femmes médecin d'Italie et sa pédagogie qui porte son nom a prouvé scientifiquement qu'elle était la plus adaptée aux humains. En effet, à travers les activités pratiques, elle réussit à exploiter le potentiel humain qui est souvent étouffé par l'éducation classique. Bien qu'elle ait eu un enfant avec son amoureux de l'époque, Giuseppe Montessano, ils ne vont pas se marier ensemble à cause de la pression sociale et familiale. Maria Montessori a été obligée de choisir sa vie professionnelle au détriment de sa vie affective.

Aoua Keita, quant à elle a vécu de 1912 à 1980, elle était sage-femme malienne figure importante de la décolonisation de l'Afrique de l'Ouest et première femme député du Mali. Aoua Keita est une militante de l'Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain (USRDA). Elle est à l'origine de la journée internationale de la femme africaine promulguée par l'ONU en 1962. En 1949 elle est répudiée par son mari qui était médecin et rejetée par sa belle-famille car elle n'arrivait pas à avoir d'enfant du fait de son engagement politique qui n'était pas bien vue par celle-ci. Son histoire n'est pas enseignée au Mali, encore moins en Afrique de l'Ouest car à l'époque Aoua Keita était considérée comme une « femme révolutionnaire »

du fait de ces idées et de sa résistance contre le pouvoir colonial. Si je parle de ces deux femmes ici c'est pour montrer que la femme peut être forte, engagée, ambitieuse sans pour autant faire peur à l'homme car elle aussi a un rôle à jouer dans l'évolution sociale.

Femmes, mamans et entrepreneures

De nos jours, les femmes entrepreneures se multiplient mais ne sont pas souvent vues du bon œil car elles sortent des sentiers battus. Ces femmes qui arrivent à concilier vie personnelle et vie professionnelles sont de plus en plus nombreuses dans le monde. Elles se sont d'ailleurs regroupées à travers un mouvement intitulé les « mompreneurs » qui est un contracté de « mom » qui est maman en anglais et entrepreneurs. Ce phénomène qui est né dans les années 90 aux Etats- Unis a donné naissance à de nombreux mouvements qui regroupent des femmes qui créent leurs propres entreprises pendant leur grossesse ou à la venue au monde de leurs nouveau-nés afin de concilier vie personnelle et vie professionnelle. Dans le cadre de la création de mon entreprise, j'ai rejoint le groupe des mompreneurs de France qui compte 15 antennes et 400 adhérents dans toute la France. Ce réseau m'a beaucoup apporté et m'a surtout permis de comprendre que je n'étais pas seule à vouloir chercher un équilibre personnel et professionnel.

« Toute révolution est ridicule, dangereux puis évidente. »

En définitive, j'aimerais conclure avec cette phrase d'Idriss ABER-KANE qui dit « *toute révolution est d'abord ridicule, dangereuse et évidente* ». Par exemple le droit de vote des femmes a d'abord été ridicule, ensuite dangereux et enfin évident. Cela ira de soi. Tout ce que la femme entreprendra pour briser ce plafond de verre construit autour d'elle sera tout d'abord ridicule, dangereux et enfin évident. Donc nous avons le devoir de ne rien lâcher pour inspirer les générations futures, car nous changeront les choses petits à petit.

LA GESTION DE L'HYGIÈNE MENSTRUELLE DE LA FILLE ET DE LA FEMME, UN ASPECT OUBLIÉ DES DROITS DE LA FEMME

« Pour moi, le féminisme c'est le fait de promouvoir la femme dans tous les aspects et tous les domaines, pour qu'elle puisse jouir pleinement de ses droits humains, ses capacités physiques et mentales. »

Yaye Fagueye Fall

Juriste spécialisée en droit de la femme au Sénégal,
Coordinatrice de projets relatifs au genre et à l'égalité

L'hygiène menstruelle désigne l'accès à des informations, une préparation et un soutien adaptés qui permettent aux femmes et aux jeunes filles de gérer leurs menstruations⁶ de manière hygiénique, avec dignité et en toute sécurité. Les menstruations des jeunes filles commencent entre l'âge de neuf et seize ans, et elles reviennent une fois par mois en moyenne jusqu'à la fin de la quarantaine ou au début de la cinquantaine. Cela donne au total une moyenne de 3 500 jours de menstruations, soit 10 années à peu près de la vie de chaque femme. Au cours de leurs menstruations, les femmes ont besoin d'eau salubre et en quantité suffisante et d'un espace sûr pour se laver dans l'intimité et le respect de leur dignité, de serviettes pour absorber le sang menstruel et d'infrastructures pour éliminer de manière adéquate les serviettes souillées.

En 2019, selon l'ANSD⁷, les femmes représentent 50, 22% de la population sénégalaise et l'âge moyen de la population est de 19 ans, selon le SES⁸ 2016 de l'ANSD. Sans l'élimination des inégalités

⁶ Le dictionnaire « le Larousse » définit les menstruations comme un phénomène physiologique caractérisé par un écoulement sanguin périodique (règles) dû à l'élimination de la muqueuse utérine, se produisant chez la femme, lorsqu'il n'y a pas eu fécondation, de la puberté à la ménopause

⁷ ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

⁸ Le SES : rapport sur la Situation Economique et Sociale du Sénégal

entre les femmes et les hommes, il est aujourd'hui évident que le développement durable ne pourra se réaliser. Dans toutes les perspectives des politiques économiques et sociales et d'évolution des sociétés, ce dessein de lier la question de la promotion de la femme à la croissance économique en vue de l'émergence et du développement durable est devenu incontournable.

Aujourd'hui, en ce qui concerne la santé, l'éducation et la qualité de vie des adolescentes et des femmes, l'hygiène menstruelle reste le sujet tabou, négligé. Des secteurs tels que l'eau et l'assainissement, qui se préoccupent quotidiennement de questions innombrables comme les excréments, méconnaissent la nécessité pour les filles et les femmes de disposer d'espaces sûrs où elles seraient capables de gérer leur hygiène menstruelle et de systèmes permettant d'éliminer sans risque les serviettes utilisées pour absorber le sang menstruel.

La gestion de l'hygiène menstruelle concerne donc près de 50% de la population mondiale, néanmoins « elle continue d'être l'un des stigmates les plus importants de la société, bien que le féminisme n'a jamais été aussi visible ces dernières années⁹ ». Ce sujet majeur, qui a surtout été développé ces dernières années, a été porté par des associations féministes, qui ont permis dans plusieurs pays européens¹⁰ de réduire la taxe sur les produits de protection hygiénique féminine (de 20% à 5,5%, par exemple en France par une loi de Finances rectificative de 2016).

Nous verrons successivement les instruments juridiques, les programmes et les Objectifs de Développement Durable (ODD) relatifs à la gestion de l'hygiène menstruelle, qui a un lien évident

⁹ Comme le déclare Mme Virginia KAMOWA, chargée des programmes Plaidoyer mondial auprès du WSSCC/ Water Supply and Sanitation Collaborative Council

¹⁰ Nous pouvons citer la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Espagne et les Pays-Bas. En France, le coût pour le budget de l'État a été estimé à environ 55 millions d'euros annuels

avec la santé des femmes et des filles, mais aussi les *défis que nous pouvons inscrire pour une meilleure gestion de cet aspect important dans la vie de toute personne de sexe féminin.*

Que disent les instruments juridiques ?

Les instruments juridiques nationaux, internationaux et des plans d'action s'étendent sur les droits reproductifs et sexuels des femmes, mais ne mentionnent pas explicitement les menstruations. Pourtant dans les pays en développement, des centaines de millions de femmes et de filles souffrent en silence de stigmatisation sociale, surtout lorsqu'elles sont en situation de handicap¹¹. La physiologie des femmes exige des mesures spécifiques en matière de soins de santé et de règles d'hygiène, particulièrement pendant les périodes de menstruation, durant une grossesse et après un accouchement.

Le Sénégal à l'instar de plusieurs pays a ratifié des instruments internationaux et régionaux de prise en compte et protection des droits des femmes, dont les plus complets sont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes¹² communément appelé protocole de Maputo. La CEDEF, adoptée le 18 décembre 1979, ne dispose d'aucune disposition relative à l'hygiène menstruelle. Il en est de même du Protocole de Maputo. La

¹¹ Une visite dans une école inclusive en 2018 à deux reprises dans le cadre d'un projet sur les législations juvéniles, nous a permis de nous rendre compte que la gestion de l'hygiène menstruelle des écolières handicapées pose aussi la question du respect de leur intimité et dignité humaine. En effet, à l'occasion des visites, les enseignants ont rapporté que les toilettes des élèves handicapés n'étaient plus fonctionnelles et ces dernières se font accompagner pour leurs besoins naturels par leurs camarades (chaque élève est jumelé à un élève non handicapé, selon ces enseignants). Ce que nous trouvons dégradant pour ces jeunes personnes en situation de handicap. Dès lors, se pose une question dont nous pouvons deviner aisément la réponse : la jeune fille écolière, qui a ses menstruations, devra-t-elle se changer devant ses camarades ? La réponse sera affirmative évidemment

¹² Adopté par la 2ème session ordinaire de la Conférence de l'Union Maputo, le 11 juillet 2003

loi sénégalaise sur la santé de la reproduction¹³ cite au 9^{ème} point de son article 4 : « les Soins et services de Santé de la Reproduction recouvrent : ... ; la promotion de la santé de la reproduction des adolescents ; ... ». En outre, l'article 12 stipule que « Toute personne a droit à l'information et à l'éducation appropriée en matière de santé de la reproduction. ». En revanche, aucune allusion n'est faite, dans la loi, à l'hygiène menstruelle de la femme et de la fille, encore moins aux menstruations.

Que prévoient les programmes ?

En outre, très peu de programmes¹⁴ sont initiés pour sensibiliser les jeunes filles écolières sur l'hygiène menstruelle et le cycle menstruel. Pourtant le Sénégal a élaboré depuis quelques années une Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre/ SNEEG¹⁵, très ambitieuse, qui reste muette aussi sur la question de l'hygiène menstruelle de la femme.

En 2014, selon le SES 2015¹⁶, les filles ont représenté 50,9% dans le cycle primaire, 45,7% au Secondaire Général et 45,2% des candidats au baccalauréat. Selon un rapport de 2013 du fonds des Nations unies pour l'enfance/ Unicef sur l'éducation à la puberté et à la gestion de l'hygiène menstruelle, une fille sur dix manque les cours chaque semaine car empêchée de se rendre à l'école par les menstrues. Ce qui constitue 20% du temps scolaire perdu sur une année selon le même rapport. L'Unicef indique que les causes principales de ce problème restent entre autres le manque de serviettes hygiéniques

¹³ Loi n° 2005-18 du 5 août 2005 relative à la santé de la reproduction, disponible en ligne sur: <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article2613>

¹⁴ Ces programmes concernent des actions menées par l'organisation des Nations Unies au Sénégal : ONU Femmes et d'autres acteurs de la société civile sénégalaise comme ASBEF

¹⁵ La SNEEG en est actuellement à sa deuxième : la SNEEG 2 (2016-2026).

¹⁶ Selon le rapport de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) sur la Situation Economique et Sociale du Sénégal Ed. 2015 | CHAPITRE II : EDUCATION, rendu public en Janvier 2018 ; http://www.ansd.sn/index.php?option=com_sess&view=sess&Itemid=39846

et l'accès aux toilettes et à l'eau potable. La disponibilité des toilettes avec un accès à de l'eau potable et en quantité suffisante est un intrant de qualité et d'accès en milieu scolaire.

Une gestion de l'hygiène menstruelle qui soit à la fois digne, sûre et efficace est un élément essentiel à la création de sociétés durables et résilientes, pourtant, la question est rarement à l'ordre du jour, que ce soit au plan local, national ou international. Toutefois la communauté internationale au 28 Mai de chaque année commémore : la journée mondiale consacrée à l'hygiène menstruelle, depuis 2014 pour rompre le silence en sensibilisant les communautés de base et en interpellant les décideurs afin d'améliorer les infrastructures sanitaires en milieu scolaire dans le but du maintien des filles à l'école, même pendant leurs règles.

Qu'en est-il des Objectifs de Développement Durable (ODD)

En matière d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire, les ODD mettent l'accent non seulement sur l'accès à l'eau potable et à un assainissement convenable, mais aussi sur la qualité et la disponibilité du service. L'ODD 4, en matière d'éducation¹⁷, prévoit quant à lui l'accès à des services basiques d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles. La cible 4.a de l'ODD 4 vise : « *D'ici à 2030, faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous* ». Un cadre d'apprentissage sûr comprend notamment un accès à un service d'eau et d'assainissement basique et des installations sanitaires non-mixtes.

La cible 6.1 de l'ODD 6 vise « *d'ici à 2030, à assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, pour tous* ».

¹⁷ Mettre l'ODD

L'accès universel en question vise pratiquement tous les contextes (les ménages, les écoles, les établissements sanitaires, le milieu professionnel, etc.). La réduction des inégalités entre les différents sous-groupes de la société et une meilleure prise en compte des besoins des populations vulnérables sont également recherchées. Cette ambition est également affichée par la cible 6.2 : « *D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable* ».

Les facteurs liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène portent atteinte de bien des façons aux droits des filles à l'éducation. Les écoles déterminent en partie la santé et le bien-être des enfants en leur fournissant un milieu salubre ou insalubre. On considère de plus en plus que les installations scolaires de distribution d'eau et d'assainissement sont indispensables à la promotion de bonnes pratiques d'hygiène et du bien-être des enfants. A l'occasion des actions de sensibilisation des enfants sur leurs droits, nous pouvons constater que beaucoup d'écoles ont des installations qui laissent énormément à désirer : soient leurs installations sanitaires sont inappropriées et insuffisantes, soit elles manquent purement et simplement de latrines et d'eau salubre pour la boisson et l'hygiène.

Dans son rapport annuel de 2017¹⁸, l'UNICEF précise que, dans le monde, 2,2 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité tels que définis par les ODD et 61% de la population mondiale n'a pas accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité. Au Sénégal, en 2015, 65,6% des écoles primaires publiques¹⁹ ont disposé de points d'eau,

¹⁸ https://www.unicef.org/about/execboard/files/UNICEF_Rapport_Annuel_2017_FR.pdf

¹⁹ Les établissements scolaires privés disposent d'habitude de points d'eau potable et de latrines convenablement équipées

soit une hausse de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2014. Cependant, près de la moitié des écoles primaires publiques (47,6%) ne dispose pas de points d'eau potable (eau courante plus forage). Les régions de Tambacounda (36,6%) et de Kédougou (38,2%) sont celles ayant enregistré les plus faibles proportions d'écoles disposant de points d'eau. Au même moment les écoles primaires publiques de Sédhiou et de Kolda sont marquées par une faible présence de points d'eau potable avec respectivement des proportions de 5,1% et 6,9%. Pour ce qui est des latrines, leur présence est notée dans 74,0% des écoles publiques, soit près de trois structures sur quatre. Les établissements sans latrines sont plus rencontrés à Kédougou (plus au sud du Sénégal, dans la zone aurifère) où ils représentent plus de la moitié (51,5%). Cette situation favorise l'absentéisme et les taux d'abandon scolaire élevés parmi les filles.

Un lien évident entre la gestion de l'hygiène menstruelle et la santé des filles et des femmes

De même, pour éviter l'anémie, la femme a besoin d'un régime alimentaire équilibré qui assure un apport suffisant en éléments nutritifs pour remplacer les pertes de sang mensuelles des menstruations. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 25 % de la population mondiale souffre d'anémie. La moitié de ces cas serait attribuable à une carence nutritionnelle en fer. Les filles et les femmes qui ont des menstruations abondantes, les enfants d'âge préscolaire et les femmes enceintes sont les plus affectées. En outre, très peu de programmes sont initiés pour sensibiliser les jeunes filles écolières sur l'hygiène menstruelle et le cycle menstruel.

Pour ce qui est de la disponibilité des serviettes hygiéniques, des millions de femmes, dans les pays en développement, n'ont d'autres choix que d'utiliser du matériel insalubre tel que de vieux chiffons, des feuilles ou des herbes séchées, du papier journal pour contenir l'écoulement du sang menstruel. Il s'y ajoute la cherté des serviettes

hygiéniques, ce qui peut être source de graves problèmes de santé, et pousser certaines filles atteignant la puberté à quitter l'école.

Dans le même sillage, selon une étude sur l'hygiène menstruelle et l'excision, effectuée par ONU Femmes en 2017²⁰, les femmes excisées sont davantage victimes de stigmatisation ou d'isolement pendant leurs règles volontairement, ou par les autres membres de la famille. Elles connaissent davantage de problèmes de santé liés aux menstruations : infections vaginales, douleurs abdominales, fièvre, maux de tête, qui ont une influence négative sur leur santé sexuelle et reproductive.

Quelle que soit la région où la femme réside, le sang issu des menstrues est considéré comme « une impureté, une saleté, une substance maléfique », et de ce fait, il est géré avec beaucoup de discrétion. Le résultat est que les préoccupations des femmes d'ordre hygiénique ne sont presque jamais prises en compte lors de l'installation des sanitaires.

Quels défis pouvons-nous inscrire pour une meilleure hygiène menstruelle des femmes ?

Les défis actuels pour une meilleure prise en compte de l'hygiène menstruelle des femmes sont entre autres :

- un large programme de sensibilisation des populations, au sein des familles, des établissements scolaires, des lieux de travail et des jeunes filles surtout ;
- une budgétisation sensible au genre pour tous les programmes de construction et d'installation des infrastructures publiques, établissements scolaires et universitaires y compris ;

²⁰ <https://africa.unwomen.org/fr/news-and-events/stories/2018/02/au-senegal-une-etude-sur-hygiene-menstruelle-et-excision>

- un programme de réfection et d'entretien régulier des sanitaires et conduits d'eau dans les établissements scolaires, universitaires et lieux publics.

Références

Gestion de l'hygiène menstruelle et mutilations génitales féminines études de cas réalisées au Sénégal : https://www.wsscc.org/wp-content/uploads/2018/01/20171227_Policy-GHM-Senegal-WEB.pdf;

Le rapport de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) sur la Situation Economique et Sociale du Sénégal Ed. 2015 | CHAPITRE II : EDUCATION, publié en 2018 ;

La loi n° 2005-18 du 05 Août 2005 relative à la santé de la Reproduction sénégalaise de 2005, disponible en ligne sur: <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article2613>.

TASK FORCE SENEGAL : HALTE AUX AVORTEMENTS À RISQUE

*“ c’est nous
qui recevons
les victimes de
viol, c’est nous
qui rencontrons
les femmes
ayant commis
l’avortement
clandestin ou
l’infanticide.
Alors, il nous
fallait assumer
...”*

Amy Sakho

Coordinatrice de la Task
Force pour l'accès à l'
avortement médicalisé au
Sénégal

Au Sénégal, en 2010, le taux de mortalité maternelle était estimé à 401 pour 100 000 naissances vivantes, et les deux tiers soit 66% de la mortalité maternelle étaient attribués aux pathologies obstétriques directes, en l'occurrence, les hémorragies, l'hypertension artérielle et les complications dues aux avortements.²¹

L'ampleur réelle du phénomène était peu connue, car il n'existait pas de statistiques sur les avortements en dehors des données médicales qui ne reflétaient qu'une partie de la réalité. Il faut reconnaître à cet effet que les avortements provoqués se font le plus souvent dans la clandestinité, sous le poids des pesanteurs socio-culturelles, dans une société où les femmes et les filles sont très souvent victimes de violences. Néanmoins, c'est en 2012, qu'une étude de l'institut Guttmacher en collaboration avec le CRDH²², a fait état de 51 500 avortements provoqués au Sénégal, soit un taux d'avortement estimé à 17 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans. 55% de ces avortements pratiqués dans un environnement non médicalisé, aurait entraîné des complications nécessitant un traitement médical. Par ailleurs, l'étude précise que 42% des femmes ayant eu des complications n'ont pas obtenu les soins nécessaires, ce qui accroît considérablement leur vulnérabilité face aux conséquences découlant de ces avortements.

²¹ Enquête Démographique de Santé, 2005

²² Centre de Recherche en Droits Humains/ CRDH

Il va donc s'en dire que ce phénomène reste l'une des principales entraves à la pleine jouissance du droit à la santé sexuelle et reproductive, pour les filles et les femmes.

Les activités de plaidoyer de la Task Force ont permis d'appuyer l'évolution du féminisme en mettant l'accent sur les discriminations même légales entre les hommes et les femmes. Par exemple sur la comparaison entre le principe d'interdiction du refus de paternité accordé à l'homme et le refus du droit à l'avortement à la femme l'Article 196 dit : «L'établissement de la filiation paternelle est interdit à tout enfant qui n'est pas présumé issu du mariage de sa mère ou n'a pas été volontairement reconnu par son père, exception faite des cas prévus à l'article 211» alors que la loi impose une grossesse à la femme ou à la fille qui s'est retrouvée enceinte suite à un viol ou à un inceste alors qu'aucune disposition légale n'impose à un homme au Sénégal d'assumer une paternité. Il s'agit là d'une véritable violence juridique que subit à nouveau la victime de viol ou d'inceste.

Le plaidoyer pour l'accès à l'avortement médicalisé

L'interruption de grossesse sévèrement réprimée au Sénégal, les avortements clandestins constituent la seule option pour les femmes et les filles en détresse, en l'absence de toute autre alternative légale. Cette situation est tributaire d'une législation sénégalaise très ambiguë en la matière, avec un Code Pénal interdisant toute interruption volontaire de grossesse, à l'exception des cas où la vie de la mère serait en danger²³, et ce, à condition de requérir obligatoirement l'avis de trois médecins autorisant l'interruption thérapeutique. Les articles 305 et 305 bis du code pénal, l'article 15 de la loi sur la santé de la reproduction de 2005 et l'article 35 du code de déontologie médicale, ne permettent pas de procéder légalement à un avortement médicalisé et les sages-femmes ont l'obligation de

²³ Art 305 et 305 bis de la loi n° 65-60 du. 21 juillet 1965 portant code pénal

dénoncer les femmes qui font recours à leur soin après interruption d'une grossesse. Une incohérence peut être soulignée à cet effet au regard des instruments internationaux ratifiés par le Sénégal en matière d'interruption de grossesse, notamment le Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique²⁴. L'article 14 dudit protocole autorise pourtant « *l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus* ».

La non harmonisation de la législation sénégalaise avec les multiples conventions internationales signées et ratifiées a toujours outré les organisations féminines notamment l'Association des Juristes Sénégalaises qui qualifie ces lois de « Féminicides » (tueuses de femmes). Pourtant l'article 98 de la Constitution confère aux traités légalement signés et ratifiés une autorité supérieure à celle des lois. C'est en vue, de remédier à ce défaut d'harmonisation de la législation sénégalaise nationale avec la législation internationale particulièrement régionale d'une part et, d'autre part de veiller à l'effectivité du droit à la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles, que le Comité de plaidoyer pour l'accès à l'avortement médicalisé, plus connu sous le nom de Task force a été mis en place en 2013.

Ce Comité pluridisciplinaire regroupe une vingtaine d'organisations et d'associations de juristes, de médecins, de sages-femmes, d'avocats, de journalistes, de religieux etc, dont le point commun est la promotion et l'effectivité de la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles. Il a pour vocation de mener des stratégies visant à informer les décideurs et le public sur la problématique de l'avortement à risque en vue de la réforme de la loi sur l'avortement par l'Etat sénégalais.

²⁴ Ratifié le 8 janvier 2005 par le Sénégal

Les stratégies développées par la taskforce

Après la mise en place officielle du Comité et l'identification des cibles, des messages clés à véhiculer nous ont paru primordial. C'est ainsi que, le comité scindé en 4 groupes de travail (Médias, parlementaires, communautés et religieux) a mené des activités spécifiques auprès de chaque cible. A cet effet, des ateliers d'informations, d'orientations, de partages, d'échanges et afterworks en vue de l'adoption de la loi, ont été menés auprès des parlementaires, du Gouvernement et des autres institutions clés.

A l'attention des communautés, des sessions de dialogues, des causeries, des VAD (visites à domiciles) ont été menées en vue d'une appropriation du plaidoyer. Dans un pays où la majorité de la population est musulmane, la prise en compte de l'aspect religieux de ce plaidoyer était fondamentale, raison pour laquelle des rencontres avec des religieux ont été organisées en amont de toute communication dans la presse. Par la suite avec le Réseau Islam et Population, nous avons élaboré un argumentaire religieux qui a été présenté aux familles confrériques²⁵. Cet argumentaire sur la position de l'islam qui n'est pas contre l'avortement en cas de viol et d'inceste dans les cent vingt (120) jours, est présenté dans toutes les activités de sensibilisation et de plaidoyer pour convaincre les plus sceptiques.

Les jeunes, qui sont les plus touchés par les désastreuses conséquences des avortements clandestins²⁶, ont été délégués en tant qu'« ambassadeurs » dans ce plaidoyer pour dérouler des activités de sensibilisation et de communication auprès de leurs pairs. Pour multiplier les initiatives et vulgariser davantage les contenus de nos messages, des séances de représentations théâtrales, des sessions de dialogues et de partage, des campagnes de signature de

²⁵ Ensemble de croyants se réclamant d'un guide spirituel commun qui est le marabout

²⁶ Tranche d'âge 15-44ans est la plus touché par les avortements clandestins selon l'étude de Guttmacher Institute de 2012

la pétition de la Task force ainsi que des séances d'animation du site web et de la page Facebook ont également été organisées. Aussi des étudiants en Master, s'intéressant à la problématique de l'avortement au Sénégal dans le cadre de leur mémoire, sont-ils encadrés par la Task force.

Quant aux médias, diverses formations ont été dispensées à l'attention des journalistes, surtout ceux spécialisés en santé, autour des aspects juridiques, sanitaires, religieux et sociaux du plaidoyer. Des débats et des émissions d'informations et de sensibilisation sur le plaidoyer sont aussi animés par les membres de la Task Force.

Les contraintes dans le cadre du plaidoyer

Immanquablement, pour faire passer le message du plaidoyer, nous avons été confrontées à des contraintes qui persistent aujourd'hui encore. Cependant, nous nous y attendions. C'est ainsi que conscientes dès le départ des difficultés à venir, nous nous étions armées de patience et de persévérance pour faire avancer notre cause. Les écueils rencontrés furent principalement de deux (2) ordres.

Le premier est l'environnement socioculturel et religieux, pas toujours favorable. En guise d'exemple, je vais vous raconter, la situation que nous avons vécue lors de la réalisation d'un de nos films sur le droit à l'avortement. Pour la traduction du film, la réalisatrice a rencontré d'énormes difficultés avec des traducteurs, qui se sont rétractés devant les conséquences possibles liées à la sensibilité du sujet. Et cette situation a impacté sur la production du film qui a été traduit finalement en quatre (4) langues nationales au lieu des sept (7) initialement prévues. De nombreuses autres anecdotes peuvent être racontées à ce sujet, mais nous estimons que c'est normal, car pour certains, c'est un sujet nouveau et d'autres pensent que ce plaidoyer a été importé de l'occident. Il y'en a même qui affirment que nous

sommes en train de dérouler le calendrier des bailleurs. Alors comme nous avons l'habitude de le dire, c'est nous qui recevons les victimes de viol, c'est nous qui rencontrons les femmes ayant commis l'avortement clandestin ou l'infanticide. Alors, il nous fallait assumer. D'ailleurs, la dernière étude²⁷ réalisée par l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS) en partenariat avec le haut-commissariat aux Droits de l'homme en 2014 a montré que l'infanticide et l'avortement constituent 19% du taux d'incarcération des femmes.

Ces chiffres démontrent que les femmes et les filles ne jouissent pas pleinement de leurs droits à la santé de la reproduction car, cette situation touche essentiellement les femmes les plus pauvres qui voient souvent l'infanticide comme la solution ultime, face au manque de moyens financiers permettant de recourir à l'avortement clandestin.

La seconde contrainte, est la déformation du message de la Task Force par une certaine presse. Nous savons qu'au Sénégal, il y'a une prolifération d'organes de presse et très souvent, certains d'entre eux, au lieu de se rapprocher du comité de plaidoyer pour avoir la bonne information se fient aux commentaires et analyses de certains de nos détracteurs qui, souvent ne disposent pas d'arguments scientifiques pour fonder leur refus d'accepter le plaidoyer. De ce fait, ces organes de presse déforment notre message au point de nous prêter l'intention de vouloir demander l'avortement tous azimuts.

Toutefois nous avons une posture proactive, nous permettant, à chaque fois que nous sentons que l'environnement n'est pas favorable, d'user de stratégies pour faire face à cette situation afin que notre message ne soit pas biaisé.

²⁷ Sur la situation des droits des femmes dans les lieux de détention

Les succès enregistrés par la taskforce

Tout au long de ce plaidoyer, plusieurs succès ont été notés, dont principalement l’instauration et le maintien du débat autour de la question de l’avortement depuis 7 ans maintenant, pour un sujet qui jusque-là demeurerait tabou au Sénégal. En outre, il y’a lieu de souligner l’intérêt manifeste des médias sénégalais et étrangers sur le thème, qui s’est traduit par une multitude d’émissions, d’articles, d’interviews sur le plaidoyer de la Task force. Par ailleurs, après des années de plaidoyer nous pouvons nous glorifier de l’engagement déclaré de certains parlementaires à adopter la réforme de la loi, à travers un livret spécialement réalisé à cet effet en 2016.²⁸ Ce même procédé a été repris avec les parlementaires de la 13-ème législature²⁹. On peut bien ajouter au titre des succès, la déclaration du Président de la République du Sénégal sur Itélé en France dont la teneur suit : « *le droit à l’avortement est abordé chez nous. Il y a des évolutions positives, dans le sens où dans certains cas de viol ou d’inceste l’avortement doit être autorisé. Je pense que dans un proche avenir cette question devra être abordée au Sénégal* ».

Enfin loin d’être exhaustive, cette liste s’étend, à la prise en compte des propositions de la Task force par le comité de révision des dispositions discriminatoires à l’égard des femmes créé en 2016, suite aux recommandations du Comité CEDEF des Nations Unies au Gouvernement du Sénégal après notre passage à Genève.

Les défis à relever par la taskforce

Les grands défis à relever sont relatifs aux poches de résistance, mais aussi et surtout à la non harmonisation de notre législation interne avec les instruments juridiques internationaux. La mise en œuvre et l’encadrement adéquat de la loi sur l’avortement médicalisé une fois adoptée, sont également autant d’autres préoccupations.

²⁸ Ensemble Il s’agit d’un livret avec les photos des parlementaires qui se sont engagés à voter la loi une fois à l’Assemblée Nationale

²⁹ En 2017, la 13ème législature a été installée suite aux élections législatives du 30 juillet 2017

LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES AU SENEGAL : ETAT DES LIEUX ET IMPACT SUR LA SANTÉ MENTALE

« La violence sexuelle, ce n'est pas de la sexualité, c'est une annihilation, une destruction de l'autre »

Au Sénégal, malgré le déni, les violences sexuelles sont systémiques, et elles concernent toutes les couches de la société, indépendamment de l'origine ethnique, de l'âge, du niveau socioéconomique et du niveau d'étude. Les violences sexuelles constituent un problème de santé publique. Leur impact sur la santé physique et psychique des victimes est considérable à court, moyen et longs termes. Les psycho traumatismes qu'elles entraînent sont comparables à ceux qui sont provoqués par des situations de tortures. Malgré son ampleur et ses impacts sur la santé tout au long de la vie, ce sont les violences où il y a le moins de dénonciation et de condamnations judiciaires car la loi du silence règne- la culture du « *masla* » (arrangement pour ne pas froisser l'autre) – S'y ajoute, les ressources médicales et psychologiques sont très insuffisantes pour une prise en charge effective des victimes.

L'organisme des Nations Unies en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ONU femmes, définit la violence sexuelle comme : « Tout acte sexuel commis contre la volonté d'une autre personne, soit quand cette personne ne donne pas son consentement soit quand le consentement ne peut pas être donné du fait que la personne est un enfant, qu'elle souffre d'un handicap mental ou qu'elle est dans un état d'intoxication avancé ou inconsciente suite à la consommation d'alcool ou de drogues.³⁰ »

³⁰ <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>

Cette définition prend en compte toutes les infractions à caractère sexuel, l'âge de la victime, la capacité à consentir, et ceci peu importe les liens qui existent entre l'autre et la victime.

L'arsenal juridique contre les violences sexuelles au Sénégal

La médiatisation récente de nombreux cas de violences sexuelles et l'indignation populaire ont grandement contribué à la criminalisation du viol et de la pédophilie.³¹ Le viol est défini par l'article 320 du code pénal comme : « Tout acte de pénétration, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, surprise.³² » Le droit pénal sénégalais ne prend pas en compte les agressions sexuelles (atteinte sexuelle sans pénétration, par surprise, contrainte ou violence), et le harcèlement n'est abordé que sous l'angle d'une relation d'autorité entre l'auteur et la victime. Il est défini comme : « le fait par une personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions, d'user d'ordres, de gestes, de menaces, de paroles, d'écrits ou de contraintes dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle.»³³

C'est en lançant la campagne contre les agressions sexuelles dans les transports que nous avons découvert que les délits qui se rapprochaient le plus des agressions sexuelles sont l'outrage public à la pudeur.³⁴ L'inceste –qui n'est pas inscrit dans le code pénal sénégalais- doit être abordé dans sa spécificité symbolique, le lien familial crée une emprise psychologique entre l'enfant et l'auteur (un ascendant, un frère, une sœur, une tante, un oncle, un tuteur...) qui fait que l'auteur n'a pas besoin d'avoir recours à la violence, la contrainte, la surprise ou la menace.

³¹ République du Sénégal, Communiqué du conseil de ministre du 27 Novembre 2019, loi n° 65-60 du 21 juillet 1965 portant Code pénal

³² République du Sénégal, Code pénal, Loi n° 99-05 du 29 janvier 1999, Article 320

³³ Ibid

³⁴ A., Ba, Campagne Bulmarissou (ne te frotte pas à moi) contre les agressions dans les transports, Novembre 2019

Même si de nombreuses circonstances aggravantes sont prévues, l'arsenal juridique est donc très incomplet, il doit encore évoluer pour assurer une protection efficace et le droit des victimes d'être reconnu.

Prévalence et Etudes

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a réalisé un rapport³⁵ issu des données de 133 pays à travers le monde. Les résultats de ce rapport font froids dans le dos :

- Une femme sur trois a été victime de violence physique ou sexuelle exercée par un partenaire intime à un moment de sa vie ;
- Une fille sur cinq déclare qu'elle a été abusée sexuellement dans son enfance ;
- Un garçon sur treize déclare qu'il a été abusé sexuellement dans son enfance.

Les violences sexuelles sont plus courantes chez les filles que chez les garçons, plus courantes chez les femmes que chez les hommes. Au Sénégal, il est difficile d'avoir des données fiables. Elles sont, le plus souvent, collectées par des organisations de la société civile. En 2018, l'association des juristes sénégalaises a enregistré 1321 cas de violences sexuelles rien que dans ses boutiques de droit (Pikine, Médina, Kolda, Thiès, Kaolack, Sedhiou).³⁶ Selon la cellule de traitement des affaires criminelles du Ministère de la Justice, 562 cas de violences sexuelles ont été traités durant l'année judiciaire 2017-2018.³⁷

³⁵ Organisation Internationale de la Santé, Rapport sur les violences, 2014, Consultable en ligne file:///C:/Users/HP/Downloads/Rapport%20OMS%20violen.pdf

³⁶ Données issues des termes de référence de l'AJS dans le cadre de la préparation des 16 jours d'activisme, Novembre 2019

³⁷ Rapport sur la criminalité, Cellule de traitement des informations criminelles, 2019

Le rapport de Human Right Watch du mois d'Octobre 2018 a révélé l'ampleur du harcèlement et des abus sexuels en milieu scolaire.³⁸ Cette étude a été menée dans les régions de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor et dans les environs de la région de Dakar. Ces statistiques nous donnent une idée de la prévalence des violences sexuelles, mais elles sont largement sous estimées car la majorité des victimes ne trouvent pas le soutien nécessaire pour porter plainte, et beaucoup de cas sont gérés à l'amiable entre familles.

On évoque souvent la santé mentale des auteurs : « ils sont fous, il faut les interner », cette rationalisation dédouane les auteurs de violences, et fait l'économie d'une analyse des causes profondes de la violence sexuelle. L'étude des profils des auteurs de violences sexuelles montre que les auteurs de violences sexuelles ont été eux-mêmes des victimes de violences (le plus souvent lors de leur enfance), ont été des témoins d'une violence intrafamiliale, qu'ils présentent une personnalité antisociale de type psychopathique -qui ne signifie pas absence de discernement ou altération de la raison- et une vision inégalitaire des sexes.

Impact des violences sur la santé mentale

Les violences sexuelles impactent fortement sur l'estime de soi, la qualité relationnelle et la santé mentale tout au long d'une vie. Le viol constitue particulièrement une urgence sanitaire qui doit être prise en charge dans les 72 heures qui suivent (contraception d'urgence, prophylaxie pour le VIH, un traitement contre les IST...). Après un viol, un état de stress post traumatique « est retrouvé dans 80% des cas, contre seulement 24% pour l'ensemble des traumatismes. »³⁹ Le fait d'avoir subi des violences « représente un des principaux facteurs

³⁸ Rapport de Human Right Watch intitulé « ce n'est pas normal » Exploitation sexuelle, harcèlement et abus dans des écoles secondaires au Sénégal, Octobre 2018, rapport disponible sur www.hrw.org.fr

³⁹ Ibid., p 173

de risque pour de nombreuses pathologies cardiovasculaires, pulmonaires, endocriniennes, auto-immunes, neuro-logiques (...) et de subir à nouveau des violences ou d'en commettre. »⁴⁰ De récents travaux scientifiques éclairent de plus en plus sur les mécanismes neuro-psycho-biologiques- notamment le rôle de l'amygdale et de l'hippocampe- qui sont en lien avec la santé mentale. Ces éclairages cliniques inédits sont d'un grand apport pour la prise en charge thérapeutique des victimes ; l'identification de la mémoire traumatique en fait partie. La mémoire traumatique est la mémoire tyrannique qui fait « revivre à la victime à l'identique, avec leurs contextes, les émotions telles que la terreur, la détresse et le désespoir, les douleurs et les perceptions qui leur sont rattachées, ainsi que les mises en scènes des agresseurs.»⁴¹ La mémoire traumatique est universelle, elle est le fait des mécanismes neurobiologiques de survie activés par le cerveau pour se protéger du risque de mort. Cette mémoire se met en place à la suite d'une disjonction qui a interrompu les circuits normaux des émotions et de la mémoire, cette disjonction entraîne une dissociation (anesthésie émotionnelle, sentiment d'étrangeté...).

La dissociation est un mécanisme de défense très coûteux psychiquement, elle isole la victime – qui ne peut pas envoyer de signaux de détresse-et renforce l'emprise de l'auteur. Les symptômes de stress post traumatique peuvent survenir plusieurs années après les violences (parfois 20 ans après les faits, d'où la nécessité de rallonger les délais de prescription pour les violences sexuelles).

Les victimes de violences sexuelles sont plus à risque de faire des tentatives de suicide, de développer des troubles anxieux, cognitifs et du sommeil. Très souvent, elles mettent en place aussi des conduites d'évitement et/ou développent des phobies massives. Les

⁴⁰ Dr Muriel Salmons, *Violences sexuelles, les 40 questions incontournables*, Dunod, 2015

⁴¹ *Ibid.*, p 176

symptômes dépressifs sont majeurs, « la dépression est presque deux fois plus élevée chez celles qui ont subi des violences de leur partenaire intime, par rapport aux femmes qui n'ont connu aucune forme de violence.⁴² », une hypersensibilité au stress, des troubles alimentaires (boulimie, anorexie), sexuels, et une consommation de toxiques (alcool, tabac, drogues...).

Une étude qualitative⁴³ faite auprès des patientes suivies au centre de prise en charge des addictions de Dakar (CEPIAD) montre que toutes les femmes rapportent avoir subi des violences sexuelles dans leur enfance. La consommation de drogues a pour fonction de se soustraire de l'évènement traumatique. Les résultats de cette étude corroborent ceux d'autres études faites dans d'autres contextes.⁴⁴

Recommandations

Pour renforcer la protection des enfants, il est indispensable d'inscrire dans le code pénal un âge de consentement minimum car un enfant (toute personne âgée de moins de 18 selon la Convention des droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être), n'a pas la maturité physique et psychologique pour consentir à une sexualité adulte, et d'adopter enfin le code de l'enfant qui est en attente de validation depuis 2012.

Les violences sexuelles sont systémiques, mais elles ne sont pas une fatalité; elles sont le symptôme d'une société patriarcale dans laquelle la femme est essentialisée, et c'est là où le féminisme est incontournable. Le mouvement féministe sénégalais est en train de se renouveler, et d'investir les champs où nous avons du retard.

⁴² Organisation Mondiale de la Santé, communiqué de presse https://www.who.int/mediacentre/news/releases/2013/violence_against_women_20130620/fr/

⁴³ I. NDIAYE I. BA, A, MBENGUE, particularités psycho socioculturelles des conduites addictives chez les femmes consommatrices de drogues injectables chez les femmes suivies au Cepend, 2014

⁴⁴ Voir travaux de Laurence Simmat-Durand sur sexe, genre et addictions

Pour lutter contre les violences sexuelles, il faut déconstruire les stéréotypes de genre qui maintiennent les femmes dans des rôles prédéfinis et passifs. Contrairement aux idées reçues, il n'existe pas de vulnérabilité intrinsèque à la femme, aucune femme n'est vulnérable par nature. La violence sexuelle, ce n'est pas de la sexualité, c'est une annihilation, une destruction de l'autre.

L'État a le devoir de protéger les victimes en facilitant leur parcours judiciaire et thérapeutique. En leur permettant de dénoncer les violences subies, en formant des professionnels (policiers, gendarmes, médecins, sages-femmes, travailleurs sociaux, psychologues) capables d'accueillir leur parole de façon bienveillante. La prise en charge passe aussi par l'ouverture de centres spécialisés et d'abri d'urgence pour les victimes, une ligne téléphonique pour une assistance rapide, une gratuité des soins médicaux, judiciaires et psychologiques, la légalisation de l'avortement médicalisé en cas de viols et d'inceste, et enfin un large programme d'éducation et de sensibilisation sur l'égalité, le consentement.

Aminata Libain Mbengue

Psychologue et sociologue, féministe

LES BALBUTIEMENTS D'UNE PENSÉE FÉMINISTE DANS LE MONDE RURAL – un entretien

Comment vous considérez-vous en tant que femme vivant dans le monde rural (traditionnel) ?

Née et grandi dans la communauté peulhe du Fouladou, je me considère comme une personne entière, complète et autonome. J'ai eu la chance de grandir dans une famille très large et heureusement avant et pendant mon mariage. J'ai toujours été une personne leader parmi mes amies, les femmes de mon village mais aussi de ma communauté puisque très tôt mon père m'a encouragé à m'engager dans les instances de décision. Et même mon mari l'a reconnu et s'y plaît. Donc je me considère comme une femme leader.

En tant que jeune fille, j'étais présidente de l'association des jeunes filles de mon village. Pendant sept ans, j'ai représenté les jeunes de notre secteur dans les instances de jeunesse. Depuis mon mariage, dans mon village d'accueil, je suis la présidente des femmes. Je dirige un groupement d'intérêt économique composé de femmes dans ma commune. Je représente aussi les femmes en élevage de tout l'arrondissement de Mampatim en collaboration avec Dirfel. Je suis toujours impliquée dans la plupart des actions qui sont menées dans la commune.

Vous sentez-vous inférieure aux hommes sur le plan professionnel ?

Pour les hommes de mon village, je ne me sens nullement inférieure. Ici je travaille comme tout le monde. Je dispose du minimum pour subvenir à mes besoins quotidiens comme tout le monde. Cependant, ma qualité de femme ne me donne pas certaines possibilités de participer aux réunions des chefs puisque pour eux je ne suis qu'une femme mariée et non un chef de ménage. L'ordre établi dans la communauté peule voudrait que les femmes restent en dehors quand une décision des chefs de carré est à prendre.

À nos jours, on peut dire que le féminisme commence à prendre forme. Il nous arrive de profiter des situations pour défendre nos causes devant la communauté. Les hommes (certains) nous facilitent la tâche en reconnaissant que notre épanouissement est un gain pour le mieux-être de la communauté. Ainsi, des séances de sensibilisations ponctuelles sont souvent provoquées à l'improviste.

Quels sont les combats des femmes dans le monde rural d'après vous ?

Actuellement, les combats portent sur l'autonomisation. Elles doivent se sentir plus libres d'engager des initiatives qui leur sont propres. Elles font partie de la communauté donc leur point de vue doit être pris en compte par les décideurs de la communauté où elles doivent être représentatives. L'acquisition de la terre reste aussi très difficile. Nous avons la possibilité de nous retrouver seules maintenant et de décider de certaines choses qui nous concernent. Nous avons commencé à produire par nous et pour nous-mêmes. Nous possédons nos propres animaux et certaines sont arrivées à un niveau où elles décident seules de la vente de leurs bétails. Combattre l'ignorance par une instruction plus poussée (formation, alphabétisation entre autres). Les femmes doivent être plus courageuses, entreprendre pour changer leur mode de vie.

Comment comptez-vous y apporter votre touche en tant que femme du monde rural ?

Engager des actions de sensibilisation auprès de nos maris pour que ces derniers comprennent mieux notre rôle dans la communauté. Cherchez des appuis en : Alphabétisation, renforcement de capacités en gestion administrative et financière, renforcement de capacités en production agricole et maraichère, renforcement des capacités en technique d'élevage, en leadership et autonomisation des femmes.

Mais aussi bénéficiaire de formations en droits humains, foncier et spécifiquement des droits de la femme...

Mariétou Baldé

Seule femme Conseillère municipale
de la commune de Djalambéré, Kolda

V LA PRISE DE CONSCIENCE DE LA NOUVELLE GENERATION

MOI, FÉMINISTE !

Sincèrement je ne me suis jamais vue comme une féministe. Je suis juste une citoyenne engagée, consciente de sa citoyenneté, de ses droits et devoirs en tant qu'être humain ; toute aussi consciente de ses droits en tant que femme et certaine de se lever chaque fois que nécessaire pour les défendre coûte que coûte, advenne que pourra. Mes droits, ne se négocient pas. Cela doit être un acquis pour chaque individu où qu'il puisse se trouver, qu'importe le contexte ou l'époque à laquelle il se rattache. Alors avec ma fougue et ma grande gueule, je les défends, ces droits, les droits humains.

Je ne me suis jamais réclamée féministe. Et pourquoi donc la Fondation Rosa Luxemburg Stiftung m'invite à participer à la conception d'un ouvrage collectif sur le féminisme ? Dans ma quête de réponse à cette question d'ordre existentiel, d'autres interrogations se bousculèrent dans ma tête. La matrice est la suivante : moi, féministe ? Alors plongée dans une profonde réflexion sur la nature de ma condition de femme responsable et engagée un ensemble de questionnements me traversent soudain l'esprit. Qu'est-ce que réellement le féminisme ? Qui est féministe ? Quelles sont leurs revendications ? Qui sont les pionnières du féminisme Sénégal ?

Mon esprit, telle une éponge assoiffée était curieuse de savoir. Au cours de mes recherches, j'ai fait de nombreuses rencontres aussi merveilleuses les unes que les autres.

"Je ne suis le sexe "faible" de qui que ce soit ..."

**Adja Samyr
Seck**

Citoyenne engagée
Militante des droits
de l'Homme

En effet, j'ai rencontré des femmes que je voyais dans mon tendre enfance, à travers le petit écran lors de conférences, débats télévisés, conseils des ministres se frotter aux hommes ou défendre des positions que seul le courage et l'engagement militant pour la cause pouvaient justifier. A ces femmes à la posture digne et sévère, telles des lionnes je m'identifiais de manière inconsciente. Ces femmes que je reconnaissais à travers la télévision, que je percevais comme étant des politiques sont-elles des FEMINISTES ? Il faut dire que je ne maîtrisais pas leur discours lorsque j'étais plus jeune tant ils étaient avant-gardistes et anticonformistes. D'où puisaient-elles leur discours très souvent en contradiction et en opposition avec nos valeurs socio-culturelles et religieuses ?

Je me rends à présent compte de leur courage et de leur abnégation, à la lumière de leurs œuvres, de leurs prises de conscience et de leur position, car connaissant la société dans laquelle nous évoluons, une société phallocrate et « hypocrite ». Alors qu'en était-il à leur époque ? Ma prise de conscience subite ne me surprend guère parce qu'inconsciemment je m'étais toujours retrouvée en ces femmes telles que Marie Angélique SAVANÉ, Fatou SOW, Mame Madior BOYE, Mame Bassine NIANG, Awa THIAM, Dior FALL SOW etc. En réalité, leur cause est celle que j'ai toujours défendue, sans lui attribuer pour autant l'étiquette de Féminisme. Je parle d'étiquette parce que ce terme m'a toujours fait peur. Dans mon subconscient, il était péjoratif. Il définissait une femme frustrée, seule, aigrie, qui tire sur tout ce qui bouge.

Finalement, je ne suis ni anormale, ni seule me suis-je dis. J'ai, au demeurant toujours revendiqué pour moi-même et pour toute autre femme, le droit d'être libre, de disposer de mon corps et de mon esprit comme je le veux, d'évoluer librement dans la société, de progresser professionnellement sans être obligée de me déshabiller, d'être protégée par la constitution, de n'être contrainte au silence par aucun tabou, aucune tradition « hypocrite ». Cette tradition qui en

mon sens n'est qu'invention pour soumettre la femme et la réduire à son seul statut inférieur afin de l'exploiter à souhait sans tambours ni trompettes. Il en est de même de l'interprétation parfois fallacieuse de la religion pour reléguer la femme à un rang relativement inférieur par rapport à celui prestigieux de l'homme.

Je refuse de croire qu'une religion puisse soumettre la femme à tel point de lui retirer la parole ou la cacher à l'arrière-cour du foyer. Je ne peux m'y résigner. Je ne peux non plus admettre qu'au nom du « Mougne », du « Soutoureu », du « Maslah » du « Yar » ou du « Téguine » encore je ne sais quelles autres "valeurs" inventées, qu'une femme doit taire ses sentiments, ses ressentis, sa douleur ou pire son droit élémentaire de s'exprimer dans le foyer patriarcal ou celui conjugal et encore moins dans une relation amoureuse.

La jeune femme que je suis a d'énormes difficultés à trouver l'amour et la "stabilité" dans ce monde "fou". Je n'arrive pas à comprendre, ni à suivre l'indifférence et le laxisme de la femme face à ces maltraitances surtout psychologiques que nous nous laissons infliger par cette société dans laquelle nous vivons. Dans mes activités, j'en ai fait les frais maintes fois pour avoir osé dénoncer les injustices. Ils (hommes /femmes) me critiquent, veulent me piéger, m'induire en erreur ou parfois même m'humilier, parce que dans leur subconscient ils ne parviennent pas à assimiler qu'une femme puisse se permettre de « l'ouvrir » ainsi en public remettant en cause le fondement même de leur éducation.

Récemment, sur le plateau d'une chaîne de télévision où j'ai été invitée par un "ami" journaliste pour parler de violence faites aux femmes, j'ai subi les foudres d'un de ses confrères parce que j'ai eu l'audace ou l'outrecuidance de parler de « Dok Teunk yi » (se libérer des contraintes hypocrites imposées par notre société, utilisant la tradition et la religion pour légitimer de telles injustices). Je me suis alors vue cataloguée de « grande gueule », de féministe alors que

dans mon for intérieur, je sais que tout va bien et que s'il y'a quelque chose qui cloche c'est bien en eux ou dans cette société qui ne dis pas son nom.

Nom de Dieu ! Tout ce que je réclame c'est d'être moi-même : une femme, un être humain avec ses droits égaux avec ceux de l'autre genre humain, l'homme, le sexe masculin, le misogynne, le sexe "fort », car je ne suis faible. Je ne suis le sexe "faible de qui que ce soit. Et dans ce combat, je ne suis pas seule. Combien de femme comme moi sont tapies dans l'ombre ? Combien sont-elles à partager mes principes ? Combien sont-elles qui n'osent pas parler et revendiquer leur féminisme croulant sous le poids du regard malveillant que porte cette société sur ce terme « féminisme » ?

Pour moi voilà le travail qu'avant de raccrocher et de passer le flambeau, ces pionnières sus nommées devraient faire : nous tendre la main, nous encourager à prendre la parole et à assumer nos positions. Je tiens à exprimer toute mon admiration et à manifester mon respect à toutes ces femmes qui telle Mariama Bâ qui dans « UNE SI LONGUE LETTRE », ont osé briser le tabou de la polygamie en le mettant sur la table.

Mes hommages également à d'autres qui se sont battues tant bien que mal pour imposer le droit de la femme dans le code de la famille. Aussi, Sont-ils à celles qui ont porté le combat pour faire de la parité dans les institutions une réalité. C'est encore là une preuve que seule la lutte libère. Cependant pour moi la lutte n'est pas figée dans le temps, elle doit continuer et évoluer avec cette génération qu'est la nôtre. Oui ! La flamme de l'espoir, allumée par les ainées ne doit nullement s'éteindre. Bien au contraire, elle doit être maintenue allumée et ravivée par nous autres. Cette génération qui subit l'essoufflement du mouvement féministe.

Cette génération qui, en dépit des acquis des pionnières vit dans un contexte où la notion de féminisme est encore si chargée négativement qu'elle fait toujours peur. Mais à chaque génération, ses combats. La rupture dans la continuité est bien une exigence de l'heure. C'est pourquoi, la prise de conscience, l'action sur le terrain et le plaidoyer pour la liberté totale de la femme devront être notre leitmotiv. Tel a toujours été le combat de nos vaillantes aînées. Tel doit également être le nôtre. Et ce combat, je l'ai porté pourtant depuis de longues années mais de manière inconsciente.

Il a fallu que je sois associée à cette recherche ACTION/PARTICIPATION par la Fondation Rosa Luxemburg Stiftung, pour me questionner sur l'objet de la recherche : le féminisme et sur moi-même pour me rendre à l'évidence que c'est ce que j'ai toujours revendiqué et assumé. A ma question, Moi, féministe? Je peux maintenant répondre sans ambages, ni tremolos, ni détours que si c'est cela le féminisme, alors je suis bien une féministe.

Je l'assume !

FEMME ACTIVISTE, UN COMBAT DANS UN AUTRE

En tant qu'activiste, parler de notre vision du féminisme, de son évolution ou lui donner une définition est, un exercice difficile, compte tenu des inégalités de genre qui perdurent dans nos sociétés. La première vague féministe dans le monde avait pour objectif de revendiquer l'égalité femmes- hommes, pour que ces dernières aient droit à l'éducation, au travail et à la maîtrise de leurs biens et de leur corps.

Je ne suis pas très adepte d'une société égalitaire mais juste humaine et équitable d'où l'importance de la loi sur la parité qui, certes est un mirage de progrès, mais est venue renforcer l'alinéa 5 de l'article 7 de la constitution du 22 janvier 2001 qui donne égal accès aux hommes et aux femmes aux postes électifs et semi-électifs. Cette loi a toutefois sauté bien des étapes vitales pour l'épanouissement de la femme dans notre société, société qui s'enlise encore dans les sables mouvants des mariages précoces⁴⁵, société dans laquelle 80% des cas de fistules obstétricales sont dues aux grossesses précoces, société dans laquelle les femmes sont habituées aux violences conjugales, société dans laquelle la théorie du meilleur et du pire a été traduite par le « moughn » (on demande à la femme de supporter pas seulement la maladie ou la pauvreté mais aussi les insultes et même les coups et blessures) . C'est ainsi que des structures comme World Vision ont défini « le mariage d'enfant comme toute union formelle ou informelle dans laquelle l'une ou les deux parties ont moins de 18 ans ... »

⁴⁵ La constitution sénégalaise fixant la majorité à 18 ans relative et celle absolue à 21 ans, se voit être contredit par le code de la famille qui elle fixe l'âge du mariage des femmes à seulement 16 ans contrairement à 18 ans pour les hommes

Dans notre société, il est ainsi plus qu'évident que les types d'activités sont classés selon le genre. L'activisme est l'apanage des hommes. Ceci explique le fait que, s'engager en tant que femme dans l'activisme en Afrique et précisément au Sénégal est aller à contre-courant d'un système social discriminatoire à l'égard de la femme ; qui pour la conscience sociale ne devrait incarner que la douceur et la maternité.

Sur le terrain de l'activisme, l'ennemi n'est plus seulement le système mais aussi certains acteurs qui se complaisent dans cette situation reléguant la femme en arrière-plan et à un second rang.

Sur le terrain de l'activisme, l'ennemi n'est plus seulement le système mais aussi certains acteurs qui se complaisent dans cette situation reléguant la femme en arrière-plan et à un second rang. D'autres ont du mal à admettre qu'on tende le micro à une femme lors des manifestations ou même à les associer aux processus de prise de décisions pour l'exécution des plans d'actions. Ils préfèrent préserver leur environnement d'antan, dominé par les hommes. Quelle misogynie !

Expérience en tant que femme sur le terrain de l'activisme

Dès mon engagement à militer pour une Afrique souveraine et unie, la première difficulté à laquelle j'ai été confrontée fut d'être acceptée en tant que femme dans le milieu activiste qui jusque-là était le pré carré des hommes. Mais à aucun moment je n'ai pensé qu'être femme rendrait la tâche aussi difficile car je ne m'engageais pas en tant que femme mais en tant qu'humain. Je n'ai jamais raisonné en tant que femme militante mais juste en tant que militante. Malheureusement la discrimination à mon endroit du fait mon genre a été plus que manifeste. Je l'ai vécue au quotidien et de manière permanente et continue.

Cette discrimination fut moins violente voire inexistante au lycée lorsque j'ai créé le 1er club panafricain puisque cela restait que dans l'ordre des idées. L'administration et la famille n'y voyait rien de bien grave car nous ne menions des débats d'idées, pas plus. A l'université aussi, rien de très violent au tout début, je venais de créer le mouvement des étudiants panafricains avec le frère Djibril N'DIAYE. J'ai été élue présidente sans véritable opposition parce que j'avais plus d'arguments et je m'exprimais le mieux dans le groupe mais c'était naïf de ma part de penser que cela suffirait à calmer la misogynie.

Notre secrétaire général de l'époque se donna le droit de négocier avec un politique au nom du mouvement sans que cela ne soit validé par l'assemblée ou que je ne le mandate. Dès l'information reçue, j'ai organisé une réunion pour qu'il s'explique et c'est sans détour que je lui ai demandé s'il avait reçu un mandat de l'assemblée ou de moi-même. Pris à défaut, il me rétorqua cette phrase que je n'oublierais sans doute jamais : *« C'est parce que tu es une femme que je ne te frappe pas, si je dois répondre ce sera aux Goor Yalla (hommes) de cette assemblée mais je n'ai aucune explication à donner à une femme ».*

Cet épisode n'était que le début d'une longue période de tentatives d'intimidation parfois physique qui très souvent m'obligeait à me saisir de ma chaise pour l'envoyer à mon contradicteur.

Arrivée au niveau national : plus de gants, plus de masques dans le sexisme! Je ne m'en suis pas rendue compte immédiatement. En effet lors de la 1ère manifestation nationale à laquelle j'ai participé, je n'avais ressenti cette discrimination que de manière positive puisqu'après mes prises de parole tout le monde s'en félicita. Mes camarades sans doute charmés par mon éloquence lors de mon speech et conscients de la valeur ajoutée que je pouvais apporter au mouvement vue mon

expérience souhaitèrent continuer le compagnonnage pour des succès encore plus éclatants du panafricanisme. Tout cela entraînait des responsabilités aux quelles nous étions tous conscients mais moi encore plus en tant que femme (je devais faire plus que de raison pour montrer que j'avais la compétence nécessaire).

Dès la 1^{ere} réunion en tant que coordonnatrice nationale, j'ai compris que si Kemi Seba ne m'avait pas nommée coordonnatrice au Sénégal de l'ONG international, je ne le serais pas devenue de sitôt car s'il y'a une chose sur laquelle la dizaine d'hommes qui constituaient à l'époque Urgence panafricaniste semblaient tous être d'accord c'est que même si j'avais la carrure, le charisme, le background, les arguments et l'engagement requis, pour la coordination nationale, cette responsabilité était trop importante pour une femme. « Si gatal yeuf yi powoum goor leu daal sokhnassi⁴⁶ » concluait l'un d'eux après qu'il se soit prononcé dans sa prise de parole sur les raisons qui lui faisaient penser que je ne resterais pas longtemps à ce poste. Malgré que j'eusse réussi à massifier, mieux, à structurer l'ONG imputant à chacun une responsabilité bien déterminée et cela bien évidemment sous ma direction, cela ne suffisait pas pour certains hommes. Mes preuves en tant que coordonnatrice nationale du Sénégal me hissèrent fort heureusement au rang de porte-parole internationale de l'ONG Urgence Panafricaniste. Dans cette même logique, j'initiais avec le camarade Guy Marius Sagna, le collectif pour une souveraineté monétaire : « France Dégage », avant d'en devenir aussi la 1^{ere} coordonnatrice nationale. Les discriminations persistaient encore car lors des réunions certains « camarades » n'hésitaient pas à me jeter à la figure : «*Mane Djigueene doumeu djité, dimeu wakh loumay deff*».

Cet épisode n'était que le début d'une longue période de tentatives d'intimidation parfois physique qui très souvent m'obligeait à me

⁴⁶ En bref, c'est un jeu d'hommes

saisir de ma chaise pour l'envoyer à mon contradicteur. Alors parfois on me privait de la parole lors des événements officiels et même ceux organisés par nous activistes. Oui, je dis bien nous, parce que je ne faisais pas la différence entre eux et moi mais leurs actes me rappelaient mon statut de femme. La discrimination allait crescendo. La preuve, je me souviens avoir été invitée par le mouvement des étudiants panafricanistes de l'UCAD à l'occasion d'une cérémonie commémorant le décès de Thomas Sankara. Il était convenu que j'y fasse une intervention. Mais à ma grande surprise, la parole ne m'a été donnée que lorsqu'ils avaient besoin d'une femme pour sauver les apparences et j'ai été introduite en ces termes: « Vue que depuis le début, on entend que des hommes, on va donner la parole à une femme pour qu'elle nous donne ces idées si vous n'y voyez pas d'inconvénients ». Alors que j'ai été bien invitée par le président de l'époque comme intervenante et coordinatrice d'Urgence panafricaniste Sénégal, Porte-parole internationale d'urgence panafricaniste, Coordinatrice du front anti-Cfa Sénégal, Coordinatrice de la plateforme France Dégage. Quel manque de respect et de considération ! Déçue par ce manque de considération et troublée par cette misogynie manifeste, je pris malgré tout la parole, non sans rappeler les raisons de ma présence. La vérité c'est que ce n'est pas seulement les camarades qui refusaient ce chamboulement dans leurs rangs, il en est de même de la presse.

Mon expérience avec la presse

A la fin de la deuxième conférence anti-Cfa que j'avais coordonnée, le 11 Février 2018, l'ensemble des groupes de presse venus pour couvrir l'évènement ont refusé de me donner la parole simplement parce que j'étais une femme. Ils ne voulaient recueillir que les impressions d'un homme. En effet, pour eux un homme serait plus apte à s'engager, pour crier ras-le-bol et mener une lutte sociale digne de ce nom. A plusieurs reprises, ils demandaient après le responsable et quand on leur disait que c'était moi ils répondaient, non un homme

de préférence. Choqué, Guy Marius refusait de prendre la parole et finit par conclure avec eux qu'il ne ferait que la partie wolof et que s'ils voulaient des impressions en français, j'étais la seule à pouvoir les leur donner. Finalement je l'ai fait sur instance du camarade Guy Marius Sagna. Pour la presse c'est une chose anodine mais pour moi cette discrimination contribue à renforcer les inégalités de genre dans une société où le système patriarcal ne cesse « d'écraser » la femme.

Intimidations

Le 02 février 2019, après notre arrestation à la place de l'indépendance, nous fûmes conduits au commissariat central où le mot d'ordre semblait être clair : « Réussir à faire craquer la petite serait plus facile et casserait ainsi la dynamique. » A peine arrivée dans la cellule, deux policiers vinrent me chercher et me demandèrent de déverrouiller mon téléphone pour qu'ils puissent avoir accès à mes données personnelles. Sans hésiter, je refusais. L'un se mit à me menacer « il faut que tu saches que contrairement à ces Guy Marius-là qui chaque mois est en taule, toi tu es une petite fille et tu ne tiendras même pas 10 minutes en prison et tes compagnons de cellule n'attendent pas que tu t'installes pour te violer, c'est des femmes plus sadiques que les hommes qui sont là-bas ». Je restais de pierre. L'autre jouait la carte du gentil flic avec des conseils « tu es la seule femme du groupe, lolou rek gathie leu et (ça c'est une honte) ».

Quelques minutes après, ils me présentèrent un procès-verbal calomnieux et un stylo pour que je signe. Je refusais une fois de plus. Las et énervés d'avoir essayé pendant une trentaine de minutes d'intimider et de faire peur à une tête de mule, ils me raccompagnèrent dans la grande cellule avec tous les camarades. Une heure plus tard, ils vinrent me prendre à nouveau, cette fois-ci en me mettant les menottes. Alors, un des camarades s'écria : « ... Pourquoi c'est seulement elle que vous venez prendre toutes les demi-heures ?

Vous pensez pouvoir l'intimider ? Arrêtez ça waay !». On essaya de m'intimider une fois de plus en violant mon intimité. Comment ? En entrant chez moi en mon absence prenant mon ordinateur et mon téléphone de service, cassant des verres et taguant sur le mur de ma chambre « Salope Gaf ».

La difficulté qui réside, et ce de manière permanente, à militer auprès des hommes, dans ce cadre que d'aucuns veulent masculin, c'est d'être une femme qui doit savoir se limiter aux tâches restrictives que lui confère la société et qui sont transposées dans le domaine du militantisme à travers le fait d'applaudir, de ranger des chaises, de servir à boire etc.

A cela s'ajoute la pression sociale qui s'autorise à classer nos occupations par genre. Cela devient de plus en plus insoutenable de devenir et surtout de rester Femme militante avec tout ce que cela comporte comme risque de se faire arrêter et d'être incarcérée. La solution à mon sens est de travailler toujours plus, tout en évitant de se laisser atteindre par les agissements et remarques phallocratiques et misogynes de certains acteurs du milieu de l'activisme.

Ndeye Nogaye Babel Sow

Juriste, Activiste,
Porte-parole internationale de l'ONG Urgence Panafricaniste

LA RELÈVE TRANSGÉNÉRATIONNELLE DANS LE MOUVEMENT FÉMINISTE : OBSTACLES ET DÉFIS

Le féminisme, comme concept, n'est pas un combat nouveau ou importé, au Sénégal. Tout compte fait, durant l'époque précoloniale, dans certains royaumes comme le Waalo et le Kadjoor, les femmes avaient voix au chapitre et faisaient entendre les doléances de leurs paires. Pendant la période coloniale des « héroïnes » comme Aline Siteo Diatta ont porté la voix et le combat de leur peuple pour s'opposer à la politique d'exploitation économique et d'aliénation culturelle.

Cette tradition de refus de domination de quelle nature que ce soit s'est perpétuée au fil des siècles jusqu'à ce que vague de féministes d'après les indépendances en soit l'héritière. Cependant, le féminisme à cette époque postcoloniale contrairement à celle précoloniale apparaissait aux yeux de l'opinion sénégalaise sous les traits d'un mouvement subversif, eut égard notamment au parcours militant de ses précurseurs (militantes de la gauche radicale pour la majorité) mais également, au regard critique qu'il portait sur les rapports hiérarchiques sociétaux conçus en défaveur du sexe dit « faible ».

Les mouvements tels que « *Yéwou Yéwi* » créé en 1984, signifiant littéralement en wolof « *Se réveiller et libérer ses congénères des entraves de la société* », ont été à l'avant-garde de ce combat.

Le mouvement féministe sénégalais, sous la houlette de figures emblématiques a largement contribué à

*“Les tenantes
du mouvement
féministe
au Sénégal
semblent ne
pas avoir donné
une priorité
absolue au
renouveau
de celui-ci ...”*

Aida Niang

Coordnatrice des
jeunes du M23,
Conseillère municipale
à la commune de
Mermoz-Sacré Cœur

faire engranger des acquis majeurs à la gent féminine, au nombre desquels on peut citer sans être exhaustif :

- La possibilité d'accès des femmes à certains corps militaires et paramilitaires, jadis réservés aux hommes ;
- La dispense d'accord maritale préalable à toute occupation de postes de responsabilité dans les organisations syndicales ;
- La révision de la législation du travail dans le sens de permettre la prise en charge du conjoint par l'épouse salariée ;
- Le vote de la loi sur la parité instituant désormais l'égalité d'accès des genres aux fonctions électives au sein des institutions républicaines (Parlement, différents ordres de Conseils des collectivités territoriales, etc.);
- A ces nombreuses réalisations s'ajoutent les nombreux textes issus de la ratification de traités, protocoles et conventions internationaux ; mais dont leur applicabilité effective est confrontée aux écueils de la législation préexistante.

Malgré le dynamisme des deux premières décennies d'existence du mouvement féministe sénégalais, le constat qui ressort de l'analyse d'observateurs ainsi que d'acteurs dudit mouvement est quasi unanime : le mouvement féministe est léthargique. Les raisons ayant contribué à l'affaissement de l'ardeur des élites à l'œuvre de défense de la cause des femmes découle d'un ensemble de facteurs qu'il serait intéressant d'étudier par la suite.

Sentiment d'autosatisfaction malgré la persistance de combats légitimes

Le désintéressement de la jeune génération de femmes à la cause féministe pourrait être recherché dans le sentiment largement partagé d'épuisement des problématiques inscrites jadis dans l'agenda de lutte de ce mouvement. Les succès évoqués et obtenus de haute lutte par des organisations féminines semblent être pour cette frange

de la population comme un « plafond de verre » et par conséquent constituent un facteur inhibiteur des initiatives pouvant émaner des jeunes femmes. Pourtant, les sujets d'intérêt pour le mouvement féministe existent encore, pour ne citer que :

- La problématique de la dépendance patriarcale; (obligation d'avoir une autorisation du père pour la femme pour pouvoir faire voyager son enfant entre autre) ;
- La question de la recrudescence de la violence à l'égard des femmes ;
- La féminisation de la pauvreté.

Cette absence de volonté de la jeune génération à se hisser à un palier revendicatif, d'un cran supérieur à celui des aînées trouvent en partie explication dans l'implosion de la sphère partisane, notamment celle de gauche. En réalité les partis politiques de la gauche traditionnelle sénégalaise exerçaient un rôle de précurseur du mouvement féministe. D'ailleurs, les figures marquantes du mouvement de l'époque étaient en même temps des membres actifs de la LD/MPT, du PIT, d'AJ/PADS, etc.... Ainsi, ces instances du mouvement féministe des années 1980 devenaient le prolongement de la lutte partisane.

Ce cadre politique favorable et servant d'incubateur à des actrices actives, averties et parfaitement formées à la question revendicative, a réellement contribué à la vivification de l'action syndicale de cette période. Le récent phénomène de dilution des idéologies fortes initialement portées par les organisations politiques citées au-dessus, a marqué un coup d'arrêt à la formation et à l'action militante de la jeunesse. La formation qui faisait la force de la gauche sénégalaise, au-delà de la qualité des militants qu'elle permettait d'avoir au sein de ces appareils politiques, constituait un facteur décisif à l'émergence d'une conscience citoyenne apte à prendre en charge les revendications liées à la condition de la femme. La quasi-inexistence de cadre favorable a littéralement plongé ce mouvement

dans un processus de mort irrémédiable, en ce sens que la relève ne pourra être, à partir de ce moment assurée.

Absence de renouvellement des élites

L'analyse de la situation qui prévaut dans le mouvement féministe marqué par une certaine léthargie, ne saurait se faire objectivement en omettant de mettre en exergue la quasi-inamovibilité des membres occupant des positions décisionnelles dans ces organisations. Pour la plupart, leur adhésion à l'organisation remonterait à la création de la structure. En d'autres termes, les tenantes du mouvement féministe au Sénégal semblent ne pas avoir donné une priorité absolue au renouvellement de celui-ci.

L'argument selon lequel, l'inexistence d'une relève digne de porter le flambeau du mouvement n'est que passablement recevable. En réalité, les élites du mouvement ont très souvent affiché une volonté ferme de se maintenir dans ses instances de décision (Présidence, secrétariat général, Coordinatrice, bureau...). Celles-ci procurent une certaine visibilité auprès des tenants du pouvoir du pays et font également de celles-ci, les interlocutrices exclusives des organisations internationales.

A partir de ce moment, l'initiative d'un débat se posant en termes de renouvellement des instances de direction des entités du mouvement, ne saurait provenir de ce groupe. La forte stature intellectuelle des dirigeantes du mouvement et leur vécu militant leur confèrent certes une légitimité mais celle-ci s'est dissipée avec le temps. Cependant, la frange jeune de ce mouvement consciente de son handicap s'interdit toute remise en cause de la position des aînées. Ainsi, les organes de direction du mouvement deviennent la «chasse gardée» des anciennes, le reste des membres, à l'occurrence la jeunesse féminine servant de faire-valoir aux dirigeantes. Cette situation est très déplorable pour le dynamisme du mouvement. En effet, la

motivation qui constitue le moteur de la lutte syndicale est inhibée par cette classe d'« autocrates » qui en réalité ne trouvent plus de défis sérieux d'après leurs points de vue, méritant la mobilisation de l'appareil de revendication dont elles sont les détentrices.

Le glissement axial du combat féministe vers les revendications centrées sur le genre

La baisse chronique de régime du mouvement féministe constatée ces dernières années coïncide avec l'émergence d'un mode de revendication moins incisif, peu structuré et centré autour du concept de « genre ». Pour certains observateurs, ce phénomène pourrait être analysé d'une certaine manière comme une évolution d'ordre méthodologique. Mais pour d'autres, plus radicaux cela pourrait être interprété comme une alternative au mouvement féministe classique. En tout état de cause, les deux approches diffèrent fondamentalement.

L'approche de la condition féminine centrée sur le genre très en vogue actuellement, a l'avantage du gain rapide. En effet celle-ci parce-que procédant plus par des plaidoyers plus conciliants auprès de l'autorité étatique et plaide généralement le bénéfice d'une sorte de discrimination positive en faveur de leurs mandantes. En revanche, l'approche féministe classique structurée mise surtout sur la durée pour l'obtention d'acquis substantiels et très impactant pour l'avenir de la gente féminine.

De ce point, le combat du mouvement féministe serait qualitativement supérieur à toute forme de démarche orientée vers l'amélioration des conditions de vie des femmes. Cependant, l'immobilisme caractéristique des organisations en cause pourrait être le principal facteur de leur désaffection, notamment par les jeunes, au profit d'autres formes de lutte pour lesquelles leurs voix seront plus prises en compte.

LE FÉMINISME À L'ÉPREUVE DU CAPITALISME AU SENEGAL

Maramé Diagne
Activiste

Selon moi, la féministe est cette femme qui est consciente de son statut et qui œuvre pour l'amélioration de sa condition. Cette femme consciente de ses responsabilités et engagée dans son rôle de femme pour un meilleur devenir de la société. La féministe est cette femme qui se veut solidaire, anti-impérialiste, anticapitaliste, une environmentaliste, une traditionaliste soucieuse de l'avenir de la planète et du monde. Elle est « glolocale ».

Les femmes, avec les responsabilités qui pèsent sur leurs épaules, doivent toujours faire preuve de rigueur pour participer à l'accomplissement de cette immense tâche qu'est le redressement de la société. Mais dans la réalité sociale, les obstacles ne manquent pas car elles sont victimes de nombreuses injustices qui les empêchent de participer pleinement et sereinement à l'œuvre d'édification économique. Parmi les injustices on peut citer: les difficultés d'accès aux crédits bancaires pour leurs petits commerces, la concurrence déloyale que leur livrent les nouveaux supermarchés, l'absence de politiques étatiques concrètes pour améliorer la condition économique des femmes, les problèmes relatifs à la difficulté pour les femmes d'épargner parce que toutes les dépenses de la maison leur tombent dessus , les difficultés que

“La féministe est cette femme qui se veut solidaire, anti-impérialiste, anticapitaliste, une environmentaliste, une traditionaliste soucieuse de l'avenir de la planète et du monde. Elle est glolocale”

peut éprouver une femme à gérer un personnel « masculin » dans sa propre entreprise, l'absence de formation en entrepreneuriat pour les femmes qui n'ont pas été à l'école alors qu'elles sont les principales actrices de l'économie informelle. A ces contraintes majeures d'ordre socio-professionnel s'ajoutent les violences dont elles sont victimes.

En ce qui me concerne, j'ai commencé à travailler pour mon propre compte en 2012. Avec mes maigres ressources, j'ai investi un domaine dans lequel s'activaient déjà bon nombre de femmes sénégalaises : la restauration. Il me sera difficile de vous compter toutes les difficultés rencontrées et les risques encourus dans cette entreprise informelle. Je vous laisse juste les imaginer car c'est le quotidien de toutes les femmes qui se meuvent dans l'économie informelle dans nos pays. On sait très bien ce que les femmes africaines endurent pour garder leur dignité. On connaît également les efforts qu'elles fournissent pour nourrir les enfants, les soigner, les inscrire et les maintenir à l'école (quand on sait les coûts de la scolarité et de toutes les autres charges inhérentes à la bonne prise en charge des besoins spécifiques des élèves et étudiants).

A toutes ces difficultés, vient s'ajouter l'arnaque des organisations de micro finances⁴⁷ qui portent atteinte aux activités économiques de ces femmes qui pourtant ne demandent qu'à vivre de manière décente à travers les petits commerces que leur offre le système économique d'un pays sous développé. Et toutes ces difficultés viennent accentuer la précarité des conditions de vie des femmes. Aujourd'hui, je suis en droit de me demander si l'Etat est conscient des préoccupations des femmes entrepreneuses et de leur apport non négligeable au développement socio-économique de leur pays. Sinon comment comprendre le manque d'accompagnement de ses braves femmes laissées à elles-mêmes ou à la merci des institutions

⁴⁷ Existence de frais supplémentaires dont les bénéficiaires n'ont pas connaissances, par exemple

de micro crédit ou pire à la concurrence disproportionnée et déloyale des grandes surfaces de distributions des firmes multinationales.

C'est avec l'arrivée de ces dernières que je suis arrivée finalement à comprendre le vrai sens de la « mondialisation ». Pareille avec l'expression séduisante de Marshall Mac LUHAN: "le monde est un village planétaire". Quels pièges !

Les exigences de la mondialisation avec la libéralisation du commerce international nous imposent les APE (Accords de Partenariat Economiques) avec les pays de l'UE. Ces APE, selon les experts économiques, anti-impérialistes, ne sont rien d'autres que des outils perfectionnés par le pernicieux système capitaliste pour rendre les pauvres, plus pauvres et les riches, plus riches voire opulents. Quel cynisme ! Il est alors temps de prendre conscience.

La prise de conscience des organisations féminines

Il est heureux de constater que face à cette situation, des organisations féminines essayent de relever le défi socio-économique. C'est le cas du GIE RAHMATOU LAHI qui regroupe plus de 500 femmes. Cette structure basée à Keur Massar dans la banlieue dakaroise s'active dans la transformation des produits locaux notamment les fruits, légumes, céréales et autres. Ces femmes transformatrices sont parvenues à mettre en place leur propre système bancaire grâce à leurs cotisations. Ce système original leur permet d'autofinancer leurs activités et d'éviter de s'endetter auprès des institutions de microfinances dont les taux d'intérêt exorbitants plombent généralement les activités de ses braves dames car grevant leurs maigres bénéfices ou pire entame leur capital investi. Ce GIE a donc pu de manière très subtile contourner les difficultés de financement pour se doter de ressources propres facilitant le bon déroulement de ses activités. En dépit des acquis, leurs handicaps majeurs restent le manque de visibilité et les difficultés de commercialisation de leurs produits, du fait de la concurrence des supermarchés étrangers.

Aussi, les femmes transformatrices des produits halieutiques rencontrent –elles les mêmes difficultés. C’est par exemple le cas des femmes transformatrices des produits de la mer et des cours d’eaux de l’île de Diogué en Casamance. Ces femmes, vivant dans des contrées très éloignées et collectant leurs produits dans des conditions parfois extrêmement difficiles risquant même leur vie dans les mangroves, éprouvent d’énormes difficultés pour acheminer leurs produits dans les zones urbaines. Parfois elles sont obligées de brader leurs produits à des revendeurs qui pour leur part les écoulent facilement dans des circuits des grandes villes comme Dakar et Ziguinchor.

Nos pensées à ces braves femmes de l’île de Bintanty arrachées à leurs familles et à la nation toute entière alors qu’elles étaient comme à l’accoutumée parties pour collecter des fruits de mer. Nos prières vont également à l’endroit de toutes ses braves dames naufragées du bateau le Diola ainsi qu’à tous ceux qui y ont laissé leur vie.

Me concernant toujours, c’est seulement après sept années d’activité dans la restauration, que j’ai finalement obtenu un financement d’une organisation privée de microcrédit avec un taux d’intérêt usurier, sans compter leurs « pièges invisibles ». Si les établissements de microfinance poussent comme des champignons dans nos pays c’est parce qu’ils exploitent la misère et l’ignorance des populations africaines. Aussi, faut-il le constater pour le dénoncer, il y a le laxisme de nos Etats qui ne protègent pas assez ses citoyens contre ces prédateurs qui prennent en otages les travailleurs du secteur informel, les petites et moyennes entreprises etc. Dans la même veine, on note que les grandes surfaces comme Auchan, Carrefour, Casino et autres intègrent maintenant le service de la restauration concurrençant du coup directement les restauratrices locales. Ainsi, offrent-elles un service de restauration pour promouvoir nos plats traditionnels locaux : “ Yassa express”, Athiékié, Thiébou yapp Express”... Que dire des fast-foods et des traiteurs qui ont de plus en plus pignon sur

rue capitale et de plus en plus dans les grandes villes de l'intérieur? Ces entreprises capitalistes mettent la main sur la distribution des produits et le service de la restauration tuant ainsi à petit feu le commerce local et à dessein. Le danger est dans nos murs !

C'est pourquoi nous, africains, avons intérêt à nous unir dans tous les domaines et surtout celui économique pour créer des entreprises sociales solidaires, seule alternative aux menaces des multinationales. Le temps n'est plus aux divisions, ni aux querelles intestines. L'union est la seule solution qui vaille pour continuer d'exister. C'est avec ces entreprises sociales solidaires que nous pourrons atténuer les effets délétères de ce mal qui a déjà fini de s'installer et qui n'est pas disposé à ramer à contre-courant de la marche du monde aujourd'hui rythmée par le phénomène de la mondialisation. Enfin voilà pourquoi les femmes africaines ont besoin d'être sensibilisées, informées et éduquées pour faire face à ce grand danger. Il est très urgent qu'elles se joignent les mains et se réunissent dans des organisations socio-économiques et des mouvements altermondialistes pour s'indigner, dénoncer et au besoin combattre les effets pervers du capitalisme que véhicule la mondialisation. Il y va de notre survie en tant qu'actrice de développement.

Le capitalisme sauvage est le plus grand ennemi de la femme africaine et de l'humanité. Nous femmes d'Afrique avons donc besoin d'unir toutes nos forces, intellectuelles, financières et matérielles pour investir et œuvrer davantage dans tous les domaines, en priorité dans la valorisation et la promotion de nos ressources locales surtout alimentaires. C'est possible et faisable car la gente féminine a de grandes capacités et en a toujours fait montre depuis toujours.

L'AVÈNEMENT DU FÉMINISME DANS LE DOMAINE JOURNALISTIQUE AU SENEGAL

“Le but principal était de s'imposer dans la presse et de faire reconnaître les revendications féministes de l'époque ...”

**Ndèye Dome
Thiouf**

Journaliste sportive
Directrice Exécutive
FILCOM sarl

C'est en 1897 que Marguerite Durand décidait de créer « La Fronde », un quotidien entièrement dirigé et administré par des femmes. Le but principal était de s'imposer dans la presse et de faire reconnaître les revendications féministes de l'époque (les femmes ne représentant alors que 2% des effectifs journalistiques). Celles qui tinrent les plumes de cet organe pionnier ne furent cependant pas forcément des journalistes à temps plein mais aussi des activistes ou artistes reconnues pour leur implication politique dans le champ féministe.

En alliant ces combats, féministe et professionnel, elles vont peu à peu s'imposer comme des figures d'autorité dépassant les frontières de la profession de journaliste pour faire admettre leur légitimité à prendre la parole sur certains sujets. Près d'un siècle plus tard, Annette Mbaye d'Erneville l'une des premières femmes journalistes au Sénégal, s'est inscrite dans ce sillage pour créer « AWA » un journal exclusivement dédié aux femmes, entre 1964 et 1973. La revue proposait des poèmes, des histoires courtes, des reportages politiques et des essais, mais aussi des recettes, des articles sur la mode, l'ameublement et la décoration d'intérieur, ainsi que des pages consacrées au courrier des lecteurs. Elle présentait la vie des femmes à la fois citoyennes, mère, sœurs, travailleuses et consommatrices dans un contexte mondial marqué par la Guerre froide, de nouvelles formes d'afro-modernité et de revendications pour les droits des femmes.

Appuyée par un réseau de femmes africaines dont Aminata Sow FALL, Fatou SOW entre autres, Awa a aidé à la prise de conscience par les femmes, de leurs rôle et place dans une société en mutation mais encore totalement dominée par les hommes. 40 ans après, en Novembre 2017, les idéaux et combat de « AWA » ont été remis au goût du jour à travers une exposition qui montre l'actualité de ce combat malgré une certaine évolution de la présence des femmes dans les médias au Sénégal.

Avec son profil de femme multidimensionnelle, écrivaine, actrice culturelle et journaliste à Radio Sénégal (seule radio émettant dans le paysage médiatique de l'époque), le parcours d'Annette Mbaye d'ERNEVILLE peut être considéré comme le point de départ du journalisme féminin au Sénégal, qui va connaître diverses formes dans son évolution.

Les médias contribuent à la fabrication de normes structurant la société. Aussi sont-ils au cœur de la représentation du genre et de sa construction. Et quand on parle de média on peut l'analyser sous l'angle externe, c'est à dire dans le rapport avec le public mais aussi interne sous le rapport organisation des entreprises à l'aune du genre. Et dans cet exercice nous avons choisi de nous pencher sur ce dernier aspect.

L'arrivée des femmes dans l'espace médiatique au Sénégal s'est fait de manière progressive. Encore peu nombreuses dans les rédactions jusqu'au milieu des années 90, elles sont surtout présentes à la radio et à la télévision. La presse écrite du fait de ses contraintes horaires (due aux heures de bouclage) n'était pas la première option des femmes, que le choix de ce métier ne déchargeant aucunement de leurs obligations sociales et sociétales en tant que mère et épouse.

Dans une perspective méthodologique on peut identifier trois périodes, chacune porteuse d'une certaine définition évolutive du

genre féminin, en lien avec un certain idéal professionnel mais aussi militant selon les époques. La délimitation de ces périodes se fonde sur le croisement de plusieurs indicateurs tels que le nombre de femmes présentes dans les organes de presse (publics et privés), les organes de propagande militante, les positions organisationnelle et éditoriale qu'elles occupent (spécialités journalistiques, sujets traités) dans le champ journalistique tel qu'il est configuré à ce moment-là.

Ainsi nous pouvons remarquer que :

- La période de 1960 à 1990 se caractérise par un militantisme des femmes qui trouve un écho naturel dans les rédactions. C'est la période des revendications sociales, idéologiques ... au niveau mondial. Le Sénégal, est un jeune Etat qui se construit avec une population jeune et intellectuelle qui se bat pour des idéaux pour une société plus juste, plus libre et démocratique. Et pour les femmes, surtout intellectuelle, de cette époque, la priorité est donnée aux idéaux de combat pour les droits des femmes. Le combat d'Annette Mbaye d'ERNEVILLE et de ses compagnes s'inscrivait dans cette dynamique, même si le paysage médiatique était assez limité (il n'existait que la radiodiffusion télévision sénégalaise -ORTS-, le Soleil et quelques organes de propagandes de partis de gauche).

Elles ont ainsi trouvé d'autres tribunes d'expression pour promouvoir leurs idées et sensibiliser leurs sœurs sur leurs conditions de femmes, d'où la création du magazine « Awa ». Ces combats pour les droits des femmes vont se prolonger dans d'autres espaces avec des mouvements comme yéwwu-yéwwi, qui vont à l'image des partis politiques de l'époque créer leur propre organe de propagande pour faire passer leur message avec des femmes intellectuelles et engagées comme Marie Angélique SAVANE, puis Aminata TOURE entre autres... (avec yéwwu – yéwwi l'essentiel des grandes revendications qui consistait à revisiter le code de la famille, à permettre aux femmes de

pouvoir choisir leur lieu de travail, ne pas nécessairement suivre leur mari dans les lieux d'affectation, l'intégration des femmes dans la politique etc., toutes ces questions étaient prises en charge petit –à – petit). Mais il faut souligner que les femmes qui étaient à l'ORTS n'étaient pas pour la plupart engagées dans ces combats pour les droits des femmes et ne sentaient donc pas la nécessité de les porter. La priorité était donnée aux informations politiques (nationales surtout), économiques, produites par des journalistes masculins, entérinant une distribution des territoires de compétences selon une vision essentialiste des genres, dans laquelle les journalistes femmes occupent des positions peu reconnues professionnellement à quelques exception près comme Annette Mbaye d'ERNEVILLE (Directrice des programmes), Marianne SECK, la première femme à avoir dirigé une station régionale, Jeanne NDIAYE (responsable technique) et plus tard Sokhna DIENG (Directrice de la Télévision Nationale).

- La période 1990- 2000 est celle de la conquête par les femmes des territoires journalistiques, des bastions masculins. On assiste ainsi à l'entrée des femmes dans un des derniers secteurs jusqu'ici exclusivement masculins: le sport. On entend des voix féminines faire les reportages de matches de football, de basket, de combat de lutte, de meeting d'athlétisme... Sous l'impulsion d'une multitude de facteurs : l'ouverture du paysage médiatique avec la multiplication des titres de presse mais surtout l'arrivée des radios privées (Sud FM en tête puis Walf FM, le groupe EXCAF ...) et de la deuxième chaîne de télévision (privée), un bouleversement va s'opérer dans les rédactions avec l'entrée, des jeunes et des femmes en nombre, sou tendue par une évolution des critères de recrutement des journalistiques et la place octroyée à la formation dans les écoles de journalisme. De plus en plus, l'idéal professionnel tend vers un effacement de la dimension genrée dans la pratique journalistique. Les femmes

sont plus focus sur leur carrière. Les informations sur les combats des femmes sont traitées comme toutes les autres informations.

- Dans la dernière période de 1990 à nos jours, le paysage médiatique connaît une explosion avec l'arrivée d'une dizaine de chaîne de télévision privée et d'une deuxième chaîne publique, une multitude de radio sur la bande FM avec les thématiques dont deux pour les femmes, les radios communautaires mais aussi l'internet avec tous ses corollaires a élargie cette nouvelle dimension du combat pour les femmes par les femmes. On voit le retour de logiques genrées dans les mécanismes de ségrégation tant horizontale que verticale dans les entreprises de presse. Les journalistes femmes retournent à des domaines journalistiques structurés selon des assignations genrées telles que le social, évolution que les spécialistes nuancent toutefois selon les tribunes et canaux d'expression.

Mais au-delà de cette structuration par époque, il faut préciser que ce combat des femmes dans la presse a revêtu de multiples formes. Des figures féminines dans la presse, à la télévision tout comme des voix à la radio ont marqué la mémoire collective même si elles ne portaient pas le combat des femmes dans les médias. Certaines ont eu à accéder à des postes de responsabilité de premier plan. Mais ni en interne (dans la rédaction) ni en externe (présence et traitement de l'image de la femme dans les médias) cela n'a eu d'impact dans le combat pour les droits des femmes.

Mais cela n'empêche que le mouvement féministe s'est illustré dans la presse et fut porté par des personnalités comme Eugénie Rokhaya AW (ancienne Directrice du CESTI), Codou BOP (journaliste doublée d'une sociologue qui a fait nombre d'études sur la place des femmes dans la presse sénégalaise, dans le contenu des articles mais aussi dans les rédactions) et qui est restée très engagée pour la défense des droits des femmes et contre les violences de genre en Afrique

Subsaharienne), Arame DIOP qui a porté la voix des femmes et leur a donné une image positive à la télévision nationale et plus récemment Saphie LY ancienne rédactrice en Chef du journal Sud Quotidien.

D'autres figures ont eu à jouer des rôles dans cette revendication d'une place plus équitable de la femme dans les rédactions comme Fatoumata Sow fondatrice de la voix des femmes Manoré FM (qui a beaucoup de mal à s'imposer dans le paysage médiatique sénégalais du fait de sa spécificité) et qui a aussi présidé aux destinées de l'Association des professionnelles Africaines de la communication (APAC) tout comme Evelyne SYLVA, Diatou Cissé ancienne Secrétaire Générale du Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal –SYNPICS- qui au-delà de la sphère des médias a été dans beaucoup de combats pour les droits des femmes. Mais d'un autre côté, certaines femmes par leur simple présence dans les rédactions et à des postes de responsabilité, ont été une émulation pour d'autres comme Dié Maty FALL (desk politique au quotidien national Le Soleil), Seynabou KOR (Directrice de Radio Sénégal) Sokhna DIENG, Gnagna SIDIBE et Seynabou DIOP, (Directrices de la Télévision nationale), Jacqueline Fatima BOCOUM (Directrice Générale groupe Com 7), plus récemment Ndèye Fatou SY (Rédactrice en chef Sud FM), Khady AIDARA (desk sport RTS), Ndèye Dome THIOUF (Directrice Générale Sport FM), Marième NDIAYE (Directrice Générale 2STV), Maïmouna Ndour FAYE (Directrice Générale 7TV).

Mais au-delà du féminisme clairement revendiqué, certaines pratiques journalistiques ont permis une émancipation féminine qui n'avait pourtant pas été prévue. C'est le cas avec les journalistes sportives au Sénégal qui ont investi ce bastion fortement masculin. Elles sont aujourd'hui massivement présentes dans les stades et autres lieux de compétition mais elles ont encore plus que les hommes, cette obligation d'excellence, le seul prix à payer pour être respecté dans

ce milieu qui reste profondément macho. Tout comme la politique qui reste aussi très masculin et domaine de pouvoir par excellence. Alors que les femmes dans les rédactions sont de plus en plus nombreuses (même si on ne dispose pas aujourd'hui de chiffres précis sur les pourcentages homme/femme), elles continuent de représenter une part importante des emplois précarisés et de subir l'éternel plafond de verre. Le salaire des femmes journalistes reste inférieur à celui des hommes journalistes, elles sont très rares aux postes de direction et elles représentent une part importante des pigistes et des CDD. Ces situations amènent les femmes journalistes à subir de multiples situations sexistes durant toute leur carrière. Et elles n'arrivent pas à s'organiser de manière structurée pour prendre elles-mêmes en charge leurs revendications pour une meilleure gestion de leur vie professionnelle. L'Association des Professionnelles Africaines de la Communication –APAC- tout comme l'Union des Femmes Reporters Sportives d'Afrique / antenne du SÉNÉGAL – UFRESA / SÉNÉGAL- sont aujourd'hui aux oubliettes du fait d'un manque de dynamisme des femmes pour en faire un outil fort pour leur revendication dans le milieu.

Comme les hashtag #BalanceTonPorc et #MeToo ont pu le prouver dernièrement sur les réseaux sociaux, le nombre de femmes journalistes harcelées et agressées sexuellement par un collègue ou un supérieur est alarmant. Au Sénégal on parle souvent de « promotion canapé », mais les victimes n'osent très souvent pas aller jusqu'à la dénonciation par peur de perdre leur emploi. En réalité, un lieu de travail où la parité hommes/femmes n'est pas respectée est un lieu où les femmes sont confrontées à beaucoup de situations sexistes.

Pour conclure il faut dire certes que, les médias ne créent pas le sexisme... Cependant, ils ont tendance à véhiculer, renforcer et favoriser des valeurs sexistes qui sont érigées comme des normes. Or, il est important de remettre ces normes en question et de se montrer

vigilant (e) face à des stéréotypes sexistes ou à une invisibilisation de sujets importants concernant les femmes et qui empêchent de cerner la réalité de leur vécu. Et la meilleure manière de combattre ce sexisme est de le faire d'abord dans les rédactions.

Pour lutter contre le sexisme, il nous paraît opportun avant tout de :

- Éduquer filles et garçons dès le bas âge ; les sensibiliser sur le genre et la nécessité de reconnaître à tout un chacun ses droits, quel que soit son sexe. Être une vigie chacune à son niveau et éduquer (l'éducation est la clef pour tout changement et dans ce cas précis pour une société plus égalitaire) ;
- Encadrer et former les femmes à avoir un leadership affirmer et l'incarner pour pouvoir intervenir et assumer leur rôle dans la sphère publique ainsi, elles pourront faire face aux difficultés dans le monde professionnel, redéfinir leur statut et rôle dans l'évolution social, revendiquer leurs droits à travers tous les outils élaborés, mis en place et dédié au combat Et commencer tout ce processus au niveau de la sphère familiale qui reste l'élément de base puisque c'est le premier espace de socialisation de la personne ;
- Créer des espaces de dialogue intergénérationnel pour permettre ainsi aux jeunes de mieux s'imprégner et s'appropriier les éléments inhérents à cette cause et poursuivre le combat pour trouver une solution à l'essoufflement que connaît le mouvement des femmes au Sénégal.

Et tout cela peut et doit passer par les médias qui restent un canal puissant pour influencer et changer les comportements des populations. Les contenus programmatiques doivent refléter ces différentes aspirations à travers un leadership affirmé de femmes et d'hommes sensibles au genre et à un niveau de responsabilité où ils peuvent intervenir dans les décisions.

VI EXEMPLES D'ASSOCIATIONS

LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE – IMPACTS ET DÉFIS

La violence basée sur le genre⁴⁸ « est un terme utilisé pour distinguer la violence commune de la violence ciblée sur des groupes ou des individus sur la base de leur appartenance sexuelle ». Aussi bien les hommes que les femmes, les garçons que les filles peuvent être victimes de violences basées sur le genre. Cependant les femmes et les filles sont les plus touchées par les violences basées sur le genre. « La violence faite aux femmes est constituée par tout acte de violence

fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques ».

Véritable question de société, la violence basée sur le genre marque à vie, bâillonne et est un grand frein à l'autonomisation des femmes et des filles, à leur sécurité, à leur épanouissement et à leur participation efficace au développement.

Dans le lot des violences basées sur le genre, il est noté la récurrence des coups et blessures volontaires, des meurtres, des violences physiques, verbales, sexuelles dont le viol s'affiche au premier plan, des violences économiques, morales et psychologiques. Ces violences qui se passent dans la sphère privée et publique sont de plus en plus commises avec des



⁴⁸ La violence basée sur le genre est le terme générique. Les violences basées sur le genre sont utilisées pour catégoriser les différentes formes de violences basées sur le genre

armes ou avec des objets familiers tenant lieu d'armes, présents partout et à portée de main.

Le comité de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles a recensé dans ses registres nationaux environ 4000 cas de violences faites aux femmes et aux filles ces deux dernières années. 60% sont des coups et blessures volontaires. 20% des violences verbales et altercations violentes ayant abouti à des violences physiques, 25% sont des violences économiques, le déni de ressources, l'abandon de famille, le refus de faire face aux obligations du ménage⁴⁹.

Les violences basées sur le genre ignorent l'âge, la situation matrimoniale, la détresse ou l'extrême vulnérabilité, la catégorie ou la couche sociale.

Les femmes et les filles victimes de violences sont dans la famille, dans la communauté, en milieu professionnel, en milieu scolaire. Elles sont au champ, au marché, dans la rue, les transports en commun, les lieux de travail et de loisirs... La plupart des violences sont tuées quand elles se passent dans la sphère familiale. Elles sont rangées dans les sujets tabous socialement sanctionnés et cachés profondément au fin fond des chambres et des demeures. On ne doit pas en parler et celle qui oserait transgresser cette loi serait immédiatement mise au ban de la société. Ce sont des secrets qu'on ne doit jamais divulguer sous peine de représailles. Le risque est grand de passer de victime à coupable. Cela se termine souvent par des drames familiaux indescriptibles et des arrangements à l'amiable.

Combien de violences à l'encontre des femmes et des filles sont étouffées et ne font pas l'objet de dénonciation ni d'aucune mesure ou de prise de décision? Malgré tout l'arsenal juridique dont dispose

⁴⁹ GESTES de Université Gaston Berger ; enquêtes menées en milieu familial, professionnel, scolaire, en collaboration avec le CLVF

le Sénégal et les mesures prises pour faire face à ce fléau, la prévention et l'éradication des violences basées sur le genre sont encore confrontées à de réelles difficultés.

Les violences exercées sur les femmes et les filles sont souvent le résultat de causes sociales, économiques, relationnelles et individuelles. Les facteurs socioculturels, la persistance des pratiques néfastes, le statut d'infériorité dévolu à la femme particulièrement dans les prises de décision, les discriminations et stéréotypes de genre, la dépendance économique, constituent essentiellement le lit des violences basées sur le genre.

Les conséquences des violences faites aux femmes et aux filles sont énormes. 42%⁵⁰ des femmes qui ont subi des violences physiques ont signalé des blessures consécutives à l'acte ou des séquelles à vie. La violence à l'encontre des femmes peut aussi avoir une issue mortelle.

“Les violences peuvent entraîner des dépressions, des états de stress post-traumatique, des troubles psychiques et des tentatives de suicide.”

Les violences affectent également la santé mentale et psychologique des survivantes. Elles peuvent entraîner des dépressions, des états de stress post-traumatique, des troubles psychiques et des tentatives de suicide. La victime peut aller par désespoir jusqu'à s'infiltrer dans certaines déviances telles que l'alcoolisme, l'usage abusif de drogues ou être amenée à commettre elle aussi des actes violents. Les conséquences des violences basées sur le genre ne s'arrêtent pas à la femme, elles s'étendent aux enfants témoins. Ces derniers qui grandissent dans des familles où sévit la violence peuvent souffrir

⁵⁰ le CLVF : les cahiers des 12 antennes régionales - 2017 – 2018

de troubles comportementaux et émotionnels susceptibles de les amener ultérieurement à effectuer des actes violents ou à accepter passivement d'en être victimes.

Même si toutes les violences basées sur le genre sont pénibles et désastreuses, certaines sont particulièrement odieuses. Ce sont les violences à l'encontre de cibles dans l'extrême vulnérabilité comme les viols sur des mineures suivies de grossesses au risque de leur vie, sur des déficientes mentales qui ne comprennent même pas ce qui leur est arrivé, sur des femmes en situation de détresse et qui sont dans un total désarroi, des femmes seniors qui par honte, par pudeur ou par peur du « Qu'en dira-t-on ? » préfèrent garder le silence.

Plus de la moitié des victimes connaissent leur bourreau. La plupart du temps, il n'est pas très loin du cercle familial ou du proche entourage. Les auteurs sont généralement des hommes. Cependant des femmes aussi sont auteures de violences. Les cas enregistrés par le CLVF identifient le mari, le père, le beau – père, le frère, l'oncle, le fils, le cousin, le neveu, l'enseignant, les hommes armés, le personnel sanitaire. Du côté des femmes, viennent l'épouse, la fille, la belle – mère, la belle – fille, la mère, la coépouse, la tante, la grand'mère, la voisine, la matrone.

L'arrêt est permis sur des auteurs de violences, sur leur mental au vu des actes les plus abjects qu'un être humain puisse faire. Ce n'est pas pour demander le pardon pour eux ni la tolérance mais simplement essayer de comprendre comment un être humain peut en arriver à certaines situations que même les animaux abhorrent.

La banalisation des violences subies, la sanction négative du témoignage et de la dénonciation sont les caractéristiques des violences faites aux femmes et aux filles dans la sphère domestique. Cette situation empêche souvent les femmes et les filles d'en parler ou d'entreprendre des procédures pour accéder à la justice. Cette contrainte sur la victime encourage l'auteur qui se sentant impuni,

poursuit son œuvre dantesque. Constat est fait, de nombreuses femmes et filles ont laissé leur vie suite à des coups longtemps portés, des blessures physiques et morales régulièrement administrées.

Les violences faites aux femmes et aux filles ne se contentent pas de saper la cohésion sociale, de déchirer les valeurs cardinales d'une société, de s'opposer au bien-être de l'individu, de la famille, de la communauté. C'est une grave menace à la paix, à la sécurité, à la vie. Les interrogations sont nombreuses. Elles portent sur la banalisation des violences faites aux femmes et aux filles, la cruauté avec laquelle elles sont commises, la recrudescence de certaines formes de violences immondes dont l'inceste, la pédophilie, le viol des fillettes et des personnes âgées, des violences ignobles sur les femmes en situation de détresse et sur les migrantes économiques, le chantage sexuel pour accéder à un travail... L'interrogation va également sur le prétexte brandi pour justifier le viol par l'habillement de la victime, la précocité de l'adolescente, la particularité du lieu et de l'heure de la rencontre. Quand est ce que les femmes et les filles vont se libérer des chaînes de la violence ?

Les défis relèvent de l'Etat, des organisations de la société civile, des partenaires, des communautés de base. Il s'agit principalement de :

- Lutter contre l'impunité par l'application de manière effective des lois sur les violences faites aux femmes et aux filles, l'allègement des procédures, le renforcement des capacités du personnel médical et des auxiliaires de justice qui sont les premiers contacts des victimes de violences.
- Avoir une politique de la sécurité familiale où se passent les pires formes de violences basées sur le genre dont le viol, l'inceste, la pédophilie, la violence conjugale.
- Promouvoir l'éducation à la vie familiale et à la culture de la paix dans les familles, les structures communautaires de base et à l'école dès l'élémentaire. Offrir une assistance juridique et

faciliter l'accès inclusif à la justice par les victimes de violences basées sur le genre.

- Mettre en place des centres d'hébergement provisoire, de soins et de secours d'urgence pour la prise en charge des victimes de violences.
- Aider la survivante à rompre avec la victimisation en mettant en avant la résilience.
- Donner aux victimes la voix et encourager la dénonciation des violences.
- Rompre le clivage sphère privée/sphère publique et enlever la connotation d'affaires privées dans les questions de violences domestiques.
- Renforcer l'implication des communautés de base qui sont un allié de taille pour vaincre la détresse de la solitude, la peur de la dénonciation, l'angoisse de la stigmatisation quand on prend le parti de saisir la justice.
- Renforcer les moyens d'action et les capacités des organisations qui s'activent dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Penda Seck Diouf

Présidente du Comité de lutte contre les violences
faites aux femmes et aux filles – CLVF

Présidente de la Plateforme de veille des femmes
pour la paix et la sécurité - ÉTU JAMM

Coordonnatrice nationale de la Synergie des organisations
de la société civile pour l'élimination des violences
basées sur le genre – SYSC

L'ISLAM ET LE FÉMINISME: (AEEMS) L'EXPERIENCE DE L'ASSOCIATION DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS MUSULMANS DU SÉNÉGAL

Le « féminisme » ou devrions nous dire le « phénomène du féminisme » a fait ses débuts au Sénégal dans les années 1970-1980. Ce phénomène, nouveau sous nos cieux fut fortement influencé par les combats menés en occident et plus particulièrement en France pour une meilleure valorisation du statut des femmes et une prise en charge correcte de leurs spécificités. Parmi les porte-étendards patentés de ces féministes de type nouveau la mémoire collective de l'occident retiendra des figures marquantes comme Rosa Luxemburg, Simone De Beauvoir et Simone VEIL qui ont été à l'avant-garde du combat. Pour rappel des acquis probants comme la légalisation de l'avortement autrement dit la légalisation de l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) mieux la loi encadrant la dépénalisation de l'avortement pour reprendre le jargon de l'époque ont été arrachés. Ce mouvement qui avait le vent en poupe ne tardera pas à influencer positivement certaines intellectuelles sénégalaises. Ces dernières s'inspirant des courants féministes occidentaux n'hésiteront pas à mettre en place des associations de femmes, engagées pour la valorisation du statut de la femme.

C'est dans ce contexte qu'il faut placer la naissance de l'ASBEF (Association Sénégalaise pour le Bien-être de la famille) et le mouvement Yeewu -Yéwi « *se réveiller et libérer ses congénères des entraves de la société* », le réseau Siggil Jigeen « *restaurer la dignité de la femme* » ou encore l'AJS (Association des Juristes du Sénégal).

“Il est louable de mener des combats pour le mieux-être de la femme sénégalaise dans l'étendue du territoire, mais il serait encore meilleur que celles qui se portent garantes d'une telle lutte, puissent prendre en compte le contexte historique, socio-culturel et religieux du pays ...”

Ndeye

Bougouma Diop

Présidente section
femme de l'AEEMS

Le mouvement féministe sénégalais va, dès ses débuts porter des combats visant l'amélioration de la situation et des conditions des femmes. Cela devrait d'abord passer par la suppression des discriminations et violences dont elles faisaient l'objet. Aussi, le code de la famille constituait-il pour bon nombre d'entre elles un frein à la réalisation de leur plein épanouissement. En dépit des bonnes intentions, l'acceptation, l'assimilation et l'appropriation des thèmes, concepts, outils et méthodes de plaidoyer inspirés des valeurs et idéologies occidentales se révélèrent inadaptés et inopérants au contexte et aux réalités du pays de Kocc Barma. La raison est à chercher dans le tréfonds socio-culturel et religieux du pays.

En effet, le Sénégal est un pays majoritairement musulman. Il demeure, par ailleurs, une société très ancrée aux valeurs culturelles et traditionnelles. Malgré l'avancée spectaculaire des sciences, techniques et technologies et la libéralisation tout azimut qui font que le monde soit devenu un village planétaire, la population sénégalaise garde jalousement certaines coutumes et les transmet au fil des générations. Dès lors, certains principes et revendications féministes sont mal appréhendés par les populations sénégalaises qui les jugent contraires aux valeurs et coutumes qui fondent leur société. Par conséquent, si pour certaines revendications telles que la scolarisation des filles, l'accès à la contraception et l'élimination des mutilations génitales, les féministes ont eu des avancées assez significatives, pour d'autres, elles se heurtent toujours aux pesanteurs socio-culturelles et religieuses mais également au poids des traditions.

Eu égard à toutes ces considérations, il nous semble intéressant d'étudier le féminisme au Sénégal tel qu'il est appréhendé au sein des organisations islamiques. En réalité, au sein de ces organisations nous retrouvons également une lutte à relent féministe. Toutefois, il est à préciser d'emblée que ce féminisme a la particularité de respecter les valeurs religieuses et socioculturelles du pays. Il s'agit

en effet d'un féminisme qui permet à la femme musulmane de faire prévaloir entièrement ses droits à la lumière de l'Islam.

Féminisme et mouvement islamique au Sénégal : l'expérience de l'AEEMS

Le féminisme dit musulman trouve ses fondements dans le monde arabo-musulman notamment au Maghreb où des voix se sont élevées pour rappeler, textes religieux à l'appui que l'Islam réservait une place valorisante et d'égle dignité aux femmes contrairement aux allégations fausses et souvent erronés savamment distillées. Parmi les tenants de ce courant, on peut citer Asma Lamarabet et Fatima Nesri. Ce féminisme arabo-musulman a inspiré des jeunes étudiantes et élèves de l'AEEMS qui ont pu donner un contenu au féminisme musulman qu'elles cherchent à adapter aux réalités locales même si par ailleurs le message islamique est message universel.

L'AEEMS, créée le 02 janvier 1993, est une structure de jeunes intellectuels musulmans qui œuvrent pour l'édification d'une société juste et saine. L'AEEMS a la particularité de réserver une place et une part importantes aux femmes. Militantes à part entière, elles s'épanouissent dans un environnement convivial et traitent d'égle dignité avec les hommes dans la tolérance, le respect de la différence et l'acceptation mutuelle.

Cette place et ce rôle de la femme trouvent leurs fondements dans un principe fondamental de ladite structure qui est de : « Faire participer pleinement les femmes dans le travail islamique selon les principes de coexistence, de cogérance et d'alliance qui organisent les relations homme-femme. »

A la lumière de ce principe, nous réalisons qu'effectivement, ces trois aspects régissent les relations entre les hommes et les femmes dans le travail de l'AEEMS et permettent à la gent féminine de pouvoir

militer sans discrimination aucune. Ainsi, l'AEEMS croit au principe de la coexistence comme l'a mentionné le verset 01 de la sourate 04⁵¹ « O hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces ceux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement ». Par ce verset, Dieu a décidé par sa sagesse que l'homme et la femme doivent vivre ensemble dans le même espace, la terre, d'où la notion de coexistence. L'absence de l'une nuitrait l'existence de l'autre. C'est pourquoi, l'AEEMS respecte cette recommandation divine par la pensée, l'action et le comportement de ses membres.

Parallèlement, le principe de la cogérance n'est pas inventé. Le vicaire, représentant Dieu sur terre, chargé de gérer, n'est pas seulement l'homme. C'est bien les deux (l'homme et la femme). La cogérance est l'aboutissement naturel de la coexistence. Autrement dit, les hommes et les femmes, dans la structure, participent ensemble selon leur compétence, mais surtout et aussi selon le principe de la compétition. Tout responsable de l'association est choisi selon ses connaissances, compétences et capacités. La raison qui fonde cela est que la femme a une personnalité juridique entière en Islam. Nous en voulons pour preuve le verset 35 de la sourate 33⁵² du Saint-Coran qui dit : « Les Musulmans et Musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurents et endurentes, craignant et craignantes, donneurs et donneuses d'aumône, jeûnant et jeûnantes, gardiens de leur chasteté et gardiennes, invocateurs souvent d'Allah et invocatrices: Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense ».

⁵¹ Sourate « Les femmes »

⁵² Sourate « Les coalisés »

Quant au principe de l'alliance, nous pensons que l'homme et la femme sont alliés dans une perspective militante. Dans la recherche du bien et de l'interdiction du mal, aucune discrimination n'est faite et ceci en vertu du verset 71 de la sourate 09⁵³ : « *Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la salât, acquittent la Zakat et obéissent à Allah et à Son messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage* ». Dans cette perspective d'alliance, les hommes et les femmes s'aiment en Dieu, se côtoient, s'entraident, bref fraternisent.

Ce triptyque « coexistence, de cogérance et d'alliance » permet aux femmes de participer à toutes les instances et d'occuper des postes de responsabilité mieux de direction. En effet, contrairement à d'autres organisations religieuses, aucune distinction n'est faite au moment d'élire les bureaux, la compétence prime aisément sur le genre. A titre d'exemple, l'instance suprême de l'AEEMS entre deux congrès, à savoir la Conférence nationale, est aujourd'hui dirigée par une femme. Egalement, beaucoup de départements et de commissions sont dirigés par des femmes qui sont chargées de manager des groupes composés d'hommes et de femmes. De plus, nous comptons parmi ces départements, le DAF (Département Action Féminine) qui est uniquement consacré aux affaires des femmes. Son existence justifie amplement le privilège dont bénéficie la gente féminine au sein de la structure.

Au-delà de leur rôle dans la bonne marche de l'association, les femmes de l'AEEMS, conscientes du rôle déterminant de la femme dans le développement du pays, participent au renforcement de capacités et à l'autonomisation d'autres femmes. C'est dans ce cadre qu'un ensemble d'activités est proposé chaque année en

⁵³ Sourate « le repentir »

vue de les outiller sur le plan pédagogique et professionnel. Ainsi, la structure propose des orientations pédagogiques aux femmes selon les besoins et capacités de chacune, et les encourage à mener des études poussées afin de relever les grands défis de leur époque. Qui plus est, l'association promeut la créativité et l'entrepreneuriat en offrant aux membres et aux femmes rurales des formations en micro-jardinage, transformation de produits locaux, teinture, tricot... Grâce à cette capacitation, beaucoup de femmes ont pu développer des activités génératrices de revenus.

Egalement, les femmes de l'AEEMS s'engagent dans la lutte contre les discriminations dont sont victimes les femmes voilées. En réalité, il existe au Sénégal, en ce XXI siècle, des métiers pour lesquels les « hijabeuses » pour ne pas dire les femmes voilées continuent de subir une discrimination pour une société qui se veut respectueux du droit et libertés fondamentales. Ces secteurs d'activités sont notamment les médias (surtout la presse audio-visuelle), l'armée et la navigation aérienne (hôtesse de l'air).

En outre, ces femmes ont dû mener bataille pour que soit revue l'exigence de défaire le voile pour l'obtention de certaines pièces comme la carte nationale d'identité ou le passe- port. Il faut aussi noter que beaucoup de femmes voilées sont freinées dans leurs aspirations professionnelles par de nombreux obstacles qui les poussent parfois à démissionner de leur poste. C'est en ce sens que les membres de la structure organisent souvent des rencontres pour poser le débat dans le but de faire prendre conscience aux femmes de leurs responsabilités et de les aider à réaliser leurs ambitions professionnelles. Actuellement, des réflexions sont en train d'être menées afin de trouver des solutions pérennes à ces discriminations de type confessionnel qui constituent ainsi un autre défi que devrait prendre en charge la nouvelle génération de féministe.

Conclusion

En somme, il n'y a nul doute que cette structure qu'est l'AEEMS donne une image positive du féminisme tel qu'il devrait être vu, promu et vulgarisé au Sénégal. Donc, il faut juste comprendre à ce niveau qu'il s'agit d'un combat qui varie selon la position géographique, les époques et surtout selon les besoins des individus et des groupes. Cela reviendrait alors à accepter que les préoccupations des femmes à l'étranger (Occident) ne soient pas forcément les mêmes que celles des femmes sénégalaises, parce que différentes à tous les niveaux (religion, réalités socioculturelles et espace géographique).

Il est louable de mener des combats pour le mieux-être de la femme sénégalaise dans l'étendue du territoire, mais il serait encore meilleur que celles qui se portent garantes d'une telle lutte puissent prendre en compte le contexte historique, socio-culturel et religieux du pays ainsi que les besoins du moment comme la stabilité de la famille et le commun vouloir de vie commune dans le respect mutuel.

«JE SUIS UNE FEMINISTE ALORS JE L'ASSUME !»

A travers cet ouvrage collectif, des femmes activistes sénégalaises tentent d'expliquer, chacune en ce qui la concerne dans son champ d'action spécifique, son combat pour la reconnaissance des droits et l'émancipation de la gente féminine. C'est dans l'exercice de leurs activités professionnelles qu'elles sont témoins, voire, victimes au quotidien, de stéréotypes, de discriminations, d'injustices dus à leur statut de femme. Qu'elles soient juristes, sociologues, psychologues, commerçantes, journalistes, cinématographes, professeurs...elles ont tenu à faire part de leur réflexion sur le féminisme qui est un projet de société pour l'instauration d'une réelle démocratie basée sur l'égalité et l'équité.

Constitué d'un ensemble de composantes notamment l'égalité de genre, lutte contre les violences basées sur le genre, l'accès à l'avortement médicalisé, lutte contre le sexisme...le mouvement féministe sénégalais revêt un caractère hétérogène mais avec comme seul objectif le respect effectif des droits consacré à la sécurité et au bien-être de la femme.

Dans le contexte actuel de remise en cause et de promotion tous azimuts de plaidoyer pour le respect des droits humains notamment ceux des femmes, on peut constater et comprendre qu'avec la nouvelle génération de jeunes féministes sénégalaises, la nature et le contenu des aspirations et objectifs changent. Les revendications légitimes des femmes s'invitent dans d'autres secteurs qui jusqu'à restaient la chasse-gardée des hommes. C'est ainsi qu'il faut comprendre, saluer, encourager, soutenir et davantage promouvoir la présence des femmes dans les mouvements citoyens, dans le cercle universitaire, dans le secteur des nouvelles technologies, dans le commerce (formel comme informel) dans l'armée, la police, la gendarmerie, la douane.

La présence massive et distinguée de la gente féminine dans ces sphères jusque-là réservées participe indéniablement à la promotion et au plein épanouissement de la femme au Sénégal.

Fatou Faye

Juriste, Chargée de programme
Rosa Luxemburg Stiftung-Bureau Afrique de l'Ouest

Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Rosa Luxemburg Stiftung.

Cette publication a été financée par le Ministère Fédéral de la Coopération économique et du Développement d'Allemagne.

“Dans le contexte actuel de remise en cause et de promotion tous azimuts de plaider pour le respect des droits humains notamment ceux des femmes, on peut constater et comprendre qu’avec la nouvelle génération de jeunes féministes sénégalaises, la nature et le contenu des aspirations et objectifs changent. Les revendications légitimes des femmes s’invitent dans d’autres secteurs qui jusqu’à restaient la chasse-gardée des hommes.”



**ROSA
LUXEMBURG
STIFTUNG**

WEST AFRICA

Sotrac-Mermoz Villa 43 BP : 25013 | Dakar-Sénégal
Téléphone: +221 33 869 75 19 | Fax: +221 33 824 19 95 | Website: www.rosalux.sn